

UNIVERSITÉ
LE HAVRE

Bilan Social 2015



www.univ-lehavre.fr

Sommaire

Avant-propos	5
Chapitre 1 : Effectifs et données démographiques.....	9
A. Equivalent temps plein (ETP), Equivalent temps plein travaillé (ETPT) et effectifs	9
1) ETPT et effectifs.....	9
2) ETPT et plafond d'emploi	9
3) ETP et effectifs par catégories.....	10
4) ETP et effectifs par sexe	11
5) Effectifs BIATSS par composante ou service	12
6) ETPT des enseignants titulaires par composantes	13
7) ETPT des enseignants contractuels par composantes	13
8) Part des contractuels à l'Université.....	14
9) Les agents à temps partiel.....	15
10) Organisation du temps de travail spécifique.....	15
11) Compte Epargne Temps	16
B. Les données démographiques	17
1) Age moyen et médian	17
2) Pyramide des âges de l'ensemble du personnel	17
3) Pyramides des âges des titulaires enseignants	18
4) Pyramides des âges des titulaires BIATSS.....	20
5) Pyramide des âges des contractuels	21
6) Pyramide des âges par catégorie et par type de contrat	22
C. Les mouvements et les promotions	25
1) Répartition des agents recrutés en 2015	25
2) Affectations en provenance d'un autre ministère	25
3) Répartition des départs définitifs de personnes titulaires.....	26
4) Répartition des départs définitifs de personnes non titulaires.....	26
5) Répartition des départs temporaires de personnes titulaires	26
6) Taux de rotation.	27
7) Répartition des candidats aux concours et examens professionnels (inscrits/présents/admissibles/admis)	27
8) Répartition des agents promouvables par grade.....	27
9) Promotion de corps : concours interne, examen professionnel, liste d'aptitude.....	28
10) Bourse Interministérielle de l'Emploi Public	29
D. Les effectifs titulaires.....	30
1) Les enseignants chercheurs titulaires	30
2) Les enseignants du second degré titulaires	32
3) Les BIATSS titulaires.....	33
E. Les effectifs contractuels.....	34
1) Agents non titulaires sur emplois permanents, par type de besoins et type de contrat (CDI, CDD)	34
2) Nombre de passages de CDD en CDI dans l'année.....	34

3) Nombre total d'agents éligibles à la titularisation au titre de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet).....	34
4) Nombre de candidats inscrits aux concours ou examens de titularisation.....	35
5) Répartition des titularisations par genre et par catégorie statutaire (A/B/C)	35
Chapitre 2 : Les rémunérations et charges accessoires	36
A. La masse salariale	36
1) Répartition de la MS depuis 2010	36
2) Répartition de la MS par éléments.....	37
3) MS moyenne annuelle chargée par catégories.....	38
4) Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statuts et catégories.....	38
5) Part des primes et indemnités	40
B. Les déterminants de la MS	41
1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)	41
2) La consommation d'INM par statut	42
3) La consommation d'INM par catégorie.....	42
C. Les primes et rémunérations accessoires.....	43
1) Les primes des enseignants.....	43
2) Les primes BIATSS par grade	44
D. Heures/cours complémentaires et vacances administratives.....	46
1) Les Heures/cours complémentaires par composantes et services.....	46
2) Répartitions des heures/cours complémentaires	47
3) Les vacances administratives.....	49
E. Les allocations de retour à l'emploi	51
Chapitre 3 : Les conditions de travail.....	52
A. L'action sociale	52
1) Les aides	53
2) Les aides exceptionnelles	54
3) Les prêts à taux zéro.....	55
4) Typologie des bénéficiaires	55
5) Aide d'urgence.....	56
6) L'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap.....	56
7) Les autres conditions de vie	58
B. La médecine de prévention	58
1) Actions en milieu de travail.....	59
2) Surveillance médicale des agents.....	59
C. Les absences (maladie, maternité, etc.)	62
1) Historique	62
2) Absences 2014 par type de congé.....	62
3) Absences 2015 par type de congé.....	63
D. Les relations professionnelles	64
1) Les instances.....	64
2) Les membres des instances.....	64
3) La formation des membres des instances.....	65

4) Les décharges des membres des instances	65
Chapitre 4 : La politique hygiène et sécurité.....	66
A. Les accidents de travail et maladies professionnelles.....	66
B. Acteurs et organisation de la prévention des risques	68
1) Services et comité	68
2) Evaluation des risques.....	70
3) Formation	71
4) Documents hygiène et sécurité.....	71
C. Actions et faits saillants 2015	72
Chapitre 5 : La formation des personnels	74
A. Bilan de la formation	74
1) Bilan par année.....	74
2) Bilan par domaine	75
3) Bilan par statut et par sexe.....	76
4) Taux d'agents ayant suivi une formation par catégorie, sexe et tranche d'âge	77
B. Les dispositifs de la formation professionnelle	77
LISTE DES SIGLES.....	78

Avant-propos

Depuis plusieurs années, le bilan social constitue un rendez-vous annuel qui permet d'offrir une photographie de l'établissement dans différents domaines qu'il s'agisse de la situation des effectifs, des rémunérations, de l'action sociale, de la médecine de prévention ou encore de l'hygiène et de la sécurité.

Le bilan social est aussi un outil qui permet d'observer les réalisations et évolutions de l'établissement non seulement sur l'année écoulée mais depuis plusieurs années.

L'importance de cet outil a d'ailleurs été consacrée par la dernière loi relative à l'enseignement supérieur du 22 juillet 2013 ; en ajoutant une compétence supplémentaire du conseil d'administration qui doit, selon les termes mêmes de la loi « approuver le bilan social présenté chaque année par le président, après avis du comité technique ».

Ce document est aussi un instrument qui doit nous permettre de partager des indicateurs fiables et transparents. C'est un outil au service du pilotage de l'établissement.

Le bilan social d'une université s'impose donc désormais définitivement comme un outil de GRH, pour la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). L'université du Havre avait déjà amorcé cette évolution : son bilan social est un exercice annuel désormais traditionnel, avec une présentation en comité technique puis en conseil d'administration, comme outil de communication, de transparence et de développement de la culture de notre établissement.

C'est un outil difficile, de par l'exhaustivité de ses informations. C'est un outil riche, dont nous essayons chaque année d'améliorer la lecture et d'en préciser des analyses. Et c'est un outil efficace, car je sais qu'il est attendu et largement utilisé. Je vous en souhaite bonne lecture.

Je remercie la cellule d'appui au pilotage et à la gouvernance du système d'information qui a réalisé ce document.



Pascal Reghem

Président de l'université du Havre

Le bilan social

Le bilan social a été introduit en droit français par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 qui le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés. Un décret du 7 octobre 1988 l'impose également dans les établissements publics hospitaliers et la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 impose un « rapport sur l'état de la collectivité » dans la fonction publique territoriale. Après la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 – article 16, relative aux libertés et responsabilités des universités qui impose aux universités de présenter un bilan social devant le Comité Technique Paritaire, la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit dans les compétences du conseil d'administration l'approbation du bilan social après avis du comité technique. Le bilan social synthétise en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation d'un établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus.

Les thèmes abordés :

- 1 – Les effectifs
- 2 – Les rémunérations et charges accessoires
- 3 – Les conditions de travail
- 4 – L'hygiène et la sécurité
- 5 – La formation des personnels

L'Université en quelques repères

L'Université du Havre est passée aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) le 1^{er} janvier 2011.

Composition de l'Université :

- **trois UFR :**
 - Affaires internationales : 2437 étudiants inscrits en 2014/2015
 - Lettres et sciences humaines : 907 étudiants inscrit en 2014/2015
 - Sciences et techniques : 1358 étudiants inscrits en 2014/2015
- **un IUT :**
 - 2211 étudiants inscrits en 2014/2015
- **une école d'ingénieur :**
 - Institut Supérieur d'Etudes Logistiques : 479 étudiants inscrits en 2014/2015
- **un service de formation continue :**
 - 159 inscrits en 2014/2015
- **un centre de formation d'apprentis**

Total des inscrits : 7551

- **20 services communs, généraux et centraux**

- **Services centraux** : Cellule hygiène et sécurité ; Direction de la logistique ; Direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (DIRVED) ; Direction des affaires juridiques (DAJ) ; Direction des affaires financières (DAF) ; Direction de la communication ; Direction des ressources humaines (DRH) ; Direction des ressources immobilières ; Direction de la scolarité centrale et de la vie étudiante ; Cellule d'appui au pilotage et à la gouvernance des systèmes d'information (CAPIGoSI)
- **Services communs** : Centre de formations des apprentis (CFA) ; Service de formation continue ; Service commun de documentation ; Service Orientation, Insertion, Stages, Etudier et Apprendre à l'Université (OISEAU) ; Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ; Service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS).
- **Services généraux** : Service du handicap ; Centre de ressources informatiques (CRI) ; Service culturel ; Service des relations internationales (SRI).

Formations :

- 11 DU de langues
- 10 spécialités de DUT (15 options)
- 14 mentions de licence
- 21 licences professionnelles
- 15 mentions de MASTER (31 spécialités dont 14 en co-habilitation ou partenariat)
- 2 formations d'ingénieur
- 29 doctorats
- Formation continue : 7 Diplômes Universitaires et 2 DAEU

Répartition géographique :

- **Site Frissard – Bellot – Prony** : ISEL ; IUT ; Pôle sciences pour l'ingénieur ; Laboratoires de recherche
- **Site Lebon** : Présidence ; Services centraux, communs et généraux ; Formation Continue ; Faculté des Affaires Internationales ; U.F.R. Lettres et Sciences Humaines ; U.F.R. Sciences et Techniques ; Laboratoires de recherche
- **Site Caucriauville** : IUT ; Laboratoires de recherche

Éléments financiers :

Le budget global de l'Université en 2015 est de 76.9 millions d'Euros dont 56.1 millions de masse salariale (73% du budget), 16.4 millions de fonctionnement et 4.4 millions en investissement.

Equipe présidentielle :

(Il s'agit de l'équipe issue des élections de mai 2016).

Pascal REGHEM : Président

Pedro LAGES DOS SANTOS : 1^{er} Vice-président, Vice-président stratégie de développement et pilotage

Éric VASSELIN : Vice-président finances, ressources humaines et immobilières

Pascale EZAN : Vice-présidente en charge de la recherche.

Joëlle FORGET-LERAY : Vice-présidente en charge de la recherche.

Corinne RENAULT : Vice-présidente en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire

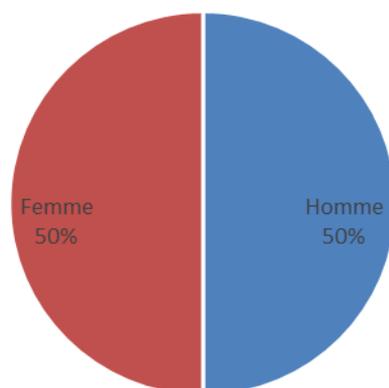
Nicolas GAMBÉ : Vice-président étudiant

Michaël HAUCHECORNE : Vice-président délégué en charge de l'international

Clare RAMSBOTTOM : Vice-présidente déléguée en charge de la responsabilité sociale de l'université

Juliette LE LUYER : Directrice générale des services

Répartition par genre



Chapitre 1 : Effectifs et données démographiques

A. Equivalent temps plein (ETP), Equivalent temps plein travaillé (ETPT) et effectifs

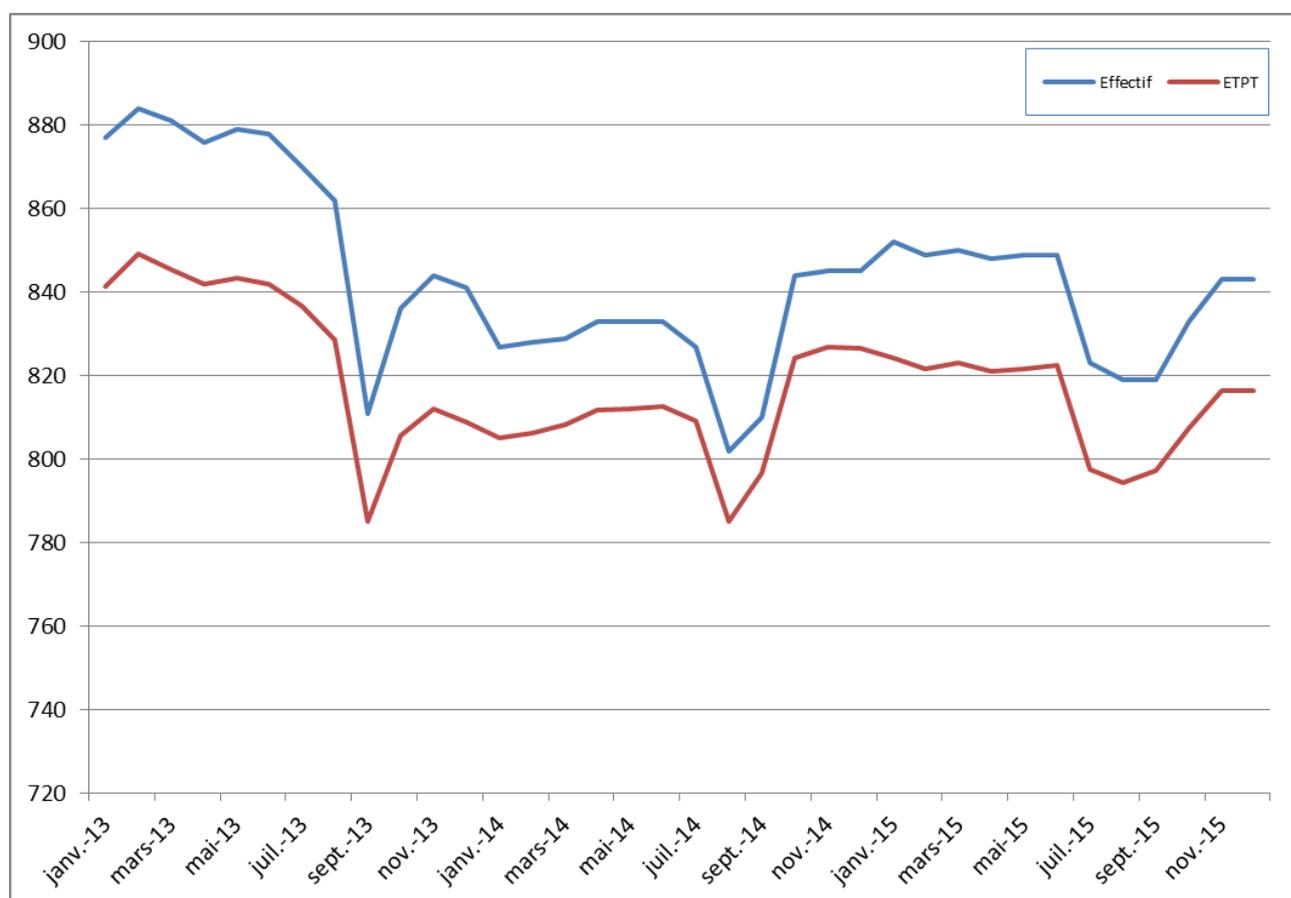
1) ETPT et effectifs

Définitions :

Effectif : personne physique à une date donnée. Par exemple, un agent présent au 31/12 compte un effectif.

ETP : quotité de temps de travail d'une personne physique à une date donnée. Par exemple, un agent à 80% présent au 31/12 compte 0.8 ETP.

ETPT : quotité de temps de travail d'une personne physique sur la durée de présence dans l'année. Par exemple, un agent à 80% présent 6 mois dans l'année compte 0.4 ETPT ($0.8 \times 6/12$).



2) ETPT et plafond d'emploi

Depuis le passage à l'autonomie en 2012, la masse salariale est assortie d'un plafond d'emplois. Ce plafond se décompose en 2 parties : d'une part le plafond état fixé par le ministère et d'autre part le plafond « ressources propres » que l'établissement détermine.

	2014	2015
Rappel du plafond ministériel d'emplois autorisés en ETPT *	751	744

* notification de la DGESIP

	2014		2015	
	Plafond Etat	Plafond Ressources Propres	Plafond Etat	Plafond Ressources Propres
Plafond en ETPT (plafond voté en CA)	710	130	713	140
Réalisation en ETPT	705,25	105,16	703,76	109,88

3) ETP et effectifs par catégories

Catégorie	Effectifs 31/12/2013	Effectifs 31/12/2014	Effectifs 31/12/2015	Différence 2015/2014	ETP 31/12/2013	ETP 31/12/2014	ETP 31/12/2015	Différence 2015/2014
BIATSS contractuels catégorie A	37	41	34	-7	34,4	38,7	30,3	-8,4
BIATSS contractuels catégorie B	4	8	7	-1	3,8	7,3	6,3	-1
BIATSS contractuels catégorie C	60	60	57	-3	55,1	56,8	54,9	-1,9
<i>Dont contractuels BIATSS en CDI</i>	24	21	18	-3	22,7	20,1	17,6	-2,5
BIATSS titulaires catégorie A	65	65	66	1	62,4	62,7	63,3	0,6
BIATSS titulaires catégorie B	79	77	82	5	76	74,4	79,7	5,3
BIATSS titulaires catégorie C	111	114	118	4	107,3	111,3	114,7	3,4
Enseignants et chercheurs contractuels	113	125	125	0	99,7	110,7	112,9	2,2
Enseignants titulaires du second degré	104	99	97	-2	103,3	98,3	96,8	-1,5
Enseignants titulaires du supérieur	266	266	254	-12	265,5	266	254	-12
Total général	839	855	840	-15	807,5	826,2	812,9	-13,3

Au 31/12/2015, l'effectif de l'établissement était de 812,9 ETP. Entre 2014 et 2015, l'établissement enregistre une baisse de plus de 13 ETP de ses effectifs, soit 1,6% des effectifs.

Les effectifs des enseignants représentent la plus forte baisse avec -12 ETP par rapport à 2014.

4) ETP et effectifs par sexe

Catégorie	ETP au 31/12/2015				Effectifs au 31/12/2015			
	Homme	Femme	Total	% Femme	Homme	Femme	Total	% Femme
BIATSS contractuels catégorie A	15,4	14,9	30,3	49,17%	16	18	34	52,94%
BIATSS contractuels catégorie B	1,0	5,3	6,3	84,13%	1	6	7	85,71%
BIATSS contractuels catégorie C	16,0	38,9	54,9	70,86%	16	41	57	71,93%
BIATSS titulaires catégorie A	30,5	32,8	63,3	51,82%	32	34	66	51,52%
BIATSS titulaires catégorie B	27,0	52,7	79,7	66,12%	27	55	82	67,07%
BIATSS titulaires catégorie C	25,0	89,7	114,7	78,20%	25	93	118	78,81%
Enseignants et chercheurs contractuels	60,2	52,7	112,9	46,68%	66	59	125	47,20%
Enseignants titulaires du second degré	51,8	45,0	96,8	46,49%	52	45	97	46,39%
Enseignants titulaires du supérieur	161,0	93,0	254,0	36,61%	161	93	254	36,61%
Total général	387,9	425,0	812,9	52,28%	396	444	840	52,86%

Focus sur les contractuels :

Catégorie	ETP au 31/12/2015				Effectifs au 31/12/2015			
	Homme	Femme	Total	% Femme	Homme	Femme	Total	% Femme
ATER	9,0	12,0	21,0	57,14%	9	12	21	57,14%
ATER mi-temps	2,5	3,5	6,0	58,33%	5	7	12	58,33%
Doctorant	37,0	25,0	62,0	40,32%	37	25	62	40,32%
Lecteur (échange)		1,0	1,0	100,00%		1	1	100,00%
Lecteur (personnel)	2,0	1,0	3,0	33,33%	2	1	3	33,33%
Prof cont. 2dg	9,7	9,2	18,9	48,68%	13	12	25	48,00%
CAE	6,0	4,3	10,3	41,75%	6	5	11	45,45%
CDI	3,0	15,6	18,6	83,87%	3	16	19	84,21%
CDD	23,4	40,2	63,6	63,21%	24	45	69	65,22%
Total général	92,6	111,8	204,4	54,70%	99	124	223	55,61%

5) Effectifs BIATSS par composante ou service

Composantes/services	Titulaires catégorie A	Titulaires catégorie B	Titulaires catégorie C	Contractuels catégorie A	Contractuels catégorie B	Contractuels catégorie C	Total général
AI	1	5	9			3	18
CFA			1	1	1		3
HYGIENE ET SECURITE	1	1		1			3
DIRECTION LOGISTIQUE	1	3	14			23	41
DIRVED	2	1	2	2	1	1	9
FORMATION CONTINUE		2	4	2		2	10
ISEL	1	1	4	4	2	4	16
IUT	7	11	30			9	57
LSH	3	3	5	4		2	17
SCDP	6	12	17		1	3	39
AFF GALES & JURIDIQU	1	1	1				3
DAF	2	8	5			3	18
DIR SCOLARITE ET VIE ETUDIANTE	1	2	4				7
DIR. COM.	2			1			3
DRH	4	7	3			2	16
DRI	1	1	1	1	1		5
SERV DE LA PRESIDENC	4	1	1	2			8
CELLULE MULTI MEDIA		1	2				3
CRI	14	9		3			26
SERVICE CULTUREL				2			2
SRI	1	2		2			5
SERVICE DU HANDICAP						2	2
SUIO	2	2	2	1			7
SUMP	1		1	3			5
ST	11	8	11	5	1	2	38
SUAPS		1	1			1	3
Total	66	82	118	34	7	57	364
Rappel valeurs 2014	65	77	114	41	8	60	365
Rappel valeurs 2013	65	79	111	37	4	60	356
Rappel valeurs 2012	68	74	106	51	7	66	372
Rappel valeurs 2011	67	75	108	55	8	60	373

Les effectifs BIATSS intègrent aussi les laboratoires.

La composante qui totalise le volume le plus important de BIATSS est l'IUT avec 15,7% des personnels BIATSS.

6) ETPT des enseignants titulaires par composantes

GRADE/composante ou service	Total 2012	Total 2013	Total 2014	Total 2015	SUAPS	UFR ST	UFR AI	ISEL	LSH	IUT
Enseignants chercheurs	273	269,8	266	260,9	0	88,8	68,7	10,8	26,7	66,0
PROFESSEUR UNIV.2CL.	39,3	36,5	31,3	25		10,7	5	0	3,7	5,7
PROFESSEUR UNIV.1CL.	24,7	26,08	28	28,8		11	5,3	1,5	5	6
PROFESSEUR UNIV.CE.	5,33	6,67	8,7	10,4		5,1	2,3	0,3	0,7	2
MAITRE CONFERENCE HC	36,4	44	47,3	51,1		12,7	17,7	3,1	3,3	14,3
MAITRE CONFERENCE CN	167	156,5	150,7	145,6		49,3	38,3	5,9	14	38
Enseignants second degré	109	107,7	101,1	97,4	3	7,1	11,0	4,3	2,0	69,9
PROFESSEUR AGREGE CN	27,1	24,03	22,7	20,6		0,8	2,8	1,3		15,8
PROFESSEUR AGREGE HC	14,2	15,67	15,1	16,5			2,3	1		13,3
PROFESSEUR.BI-ADM.AGREG	2	2	2	1,7		1				0,7
PROFESSEUR CERTIFIE CN	27,7	26,67	24,7	21		3,3	2,7			15
PROF.CERTIFIE H.CL.	31,7	32,25	29,7	30,6		2	3,3	2	2	21,3
PROFESSEUR E.P.S.CN.	2	2	2	2	2					
PROFESSEUR E.P.S.HC.	1	1	1	1	1					
PROFESSEUR L PROF HC	1,92	1,83	2	2						2
PROFESSEUR L PROF CN	1,75	2,25	2	2						2
Total enseignants titulaires	382	377,5	367,1	358,3	3,0	95,9	79,7	15,2	28,7	135,9
Rappels valeurs 2014					3	95,2	84,3	14,3	29,3	141

7) ETPT des enseignants contractuels par composantes

	Total 2012	Total 2013	Total 2014	Total 2015	Laboratoires	LSH	FST	FAI	ISEL	IUT
PAST/invités	9,1	6,3	3,9	0,5						0,5
Contractuels chercheurs	15,8	16,4	16,2	10,3	10				0,3	
Contractuels enseignants	10,9	10,5	12,5	15,9		0,2	1	7,6	0,8	6,3
Contractuels doctorants	56,3	60,7	61,3	63,8	63,8					
ATER	28,5	23,2	18,7	21,6		2,1	6,2	6	1,2	6,1
Lecteurs/Maitres de langue	3,5	2,4	1,9	3,3				3,3		
TOTAL	124	119,4	114,5	115,4	73,8	2,3	7,2	16,9	2,3	12,9

8) Part des contractuels à l'Université

Catégorie	2013		2014		2015	
	ETPT	%	ETPT	%	ETPT	%
BIATSS contractuels catégorie A	22,6	2,73%	19,9	2,45%	21,4	2,63%
BIATSS contractuels catégorie B	6,1	0,73%	5,0	0,62%	7,2	0,88%
BIATSS contractuels catégorie C	57,3	6,92%	56,7	7,00%	57,8	7,11%
Enseignants et chercheurs contractuels	119,4	14,42%	114,5	14,13%	115,3	14,17%
BIATSS titulaires catégorie A	65,8	7,94%	62,8	7,75%	63,2	7,77%
BIATSS titulaires catégorie B	74,4	8,98%	75,9	9,37%	77,9	9,57%
BIATSS titulaires catégorie C	105,3	12,71%	108,5	13,39%	112,5	13,83%
Enseignants titulaires du second degré	107,7	13,00%	101,1	12,47%	97,4	11,97%
Enseignants titulaires du supérieur	269,8	32,57%	266,0	32,82%	260,9	32,07%
Total général	828,3	100,00%	810,4	100,00%	813,6	100,00%

La part des contractuels à l'Université est de 24.79% des ETPT.

9) Les agents à temps partiel

Nombre d'agents à temps partiel par catégories et quotités au 31 décembre 2015

Catégories \ Quotités de travail	0,1	0,2	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	Total général	% de Femme
BIATSS contractuels catégorie A	2		1	2		1			6	83%
BIATSS contractuels catégorie B				1			1		2	100%
BIATSS contractuels catégorie C					1	1	7		9	100%
BIATSS titulaires catégorie A				2			8	1	11	55%
BIATSS titulaires catégorie B				1			8	2	11	100%
BIATSS titulaires catégorie C				1	1		12		14	100%
Enseignants et chercheurs contractuels		1		22		1			24	54%
Enseignants titulaires du second degré							1		1	0%
Enseignants titulaires du supérieur									0	-
Total général	2	1	1	29	2	3	37	3	78	77%
% de Femme	100%	0%	0%	59%	100%	100%	92%	67%	77%	

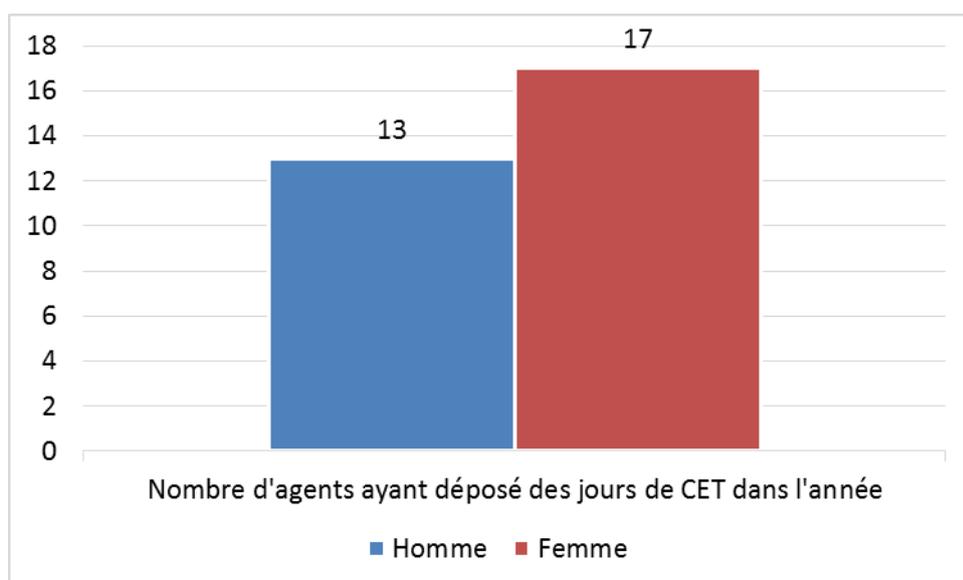
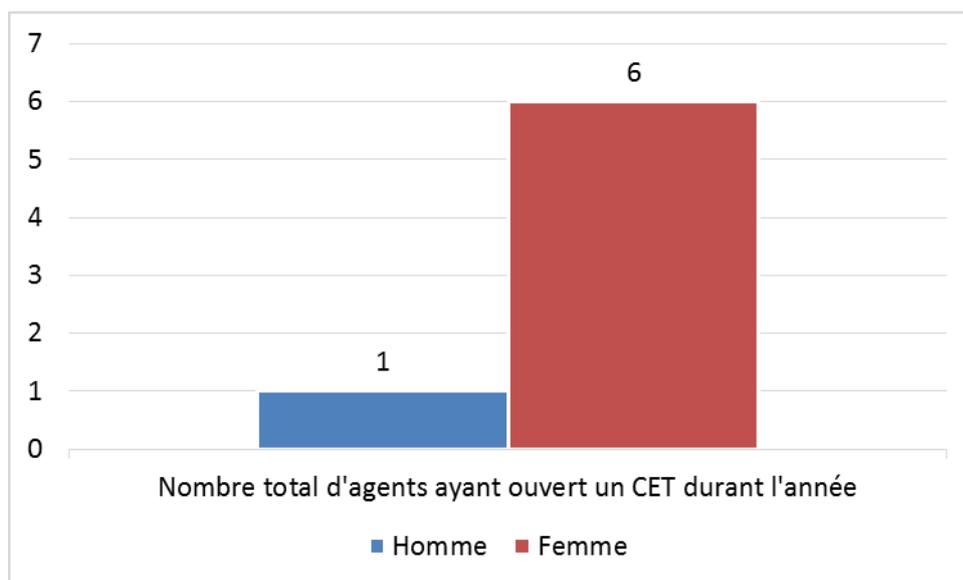
Parmi les agents à temps partiel, 77% sont des femmes. Ces chiffres sont cependant à relativiser dans la mesure où les femmes représentent plus de 67% des agents BIATSS. Aucun enseignant titulaire du supérieur n'exerce à temps partiel.

10) Organisation du temps de travail spécifique

Effectifs	Gardiens		Personnels de la BU	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Travail de nuit	0	0	2	2
Horaires variables	0	0	16	29
Travail atypique, dont travail durant le week-end	3	1	7	17

Il n'existe pas de système de télétravail mis en place à ce jour mais une réflexion va être engagée avec les représentants du personnel afin de déterminer une charte relative au télétravail.

11) Compte Epargne Temps



A noter qu'aucun jour de CET n'a été utilisé comme jour de congé et qu'aucun jour de congé non pris n'a été versé au CET (les jours de congés non pris ont été payés).

B. Les données démographiques

1) Age moyen et médian

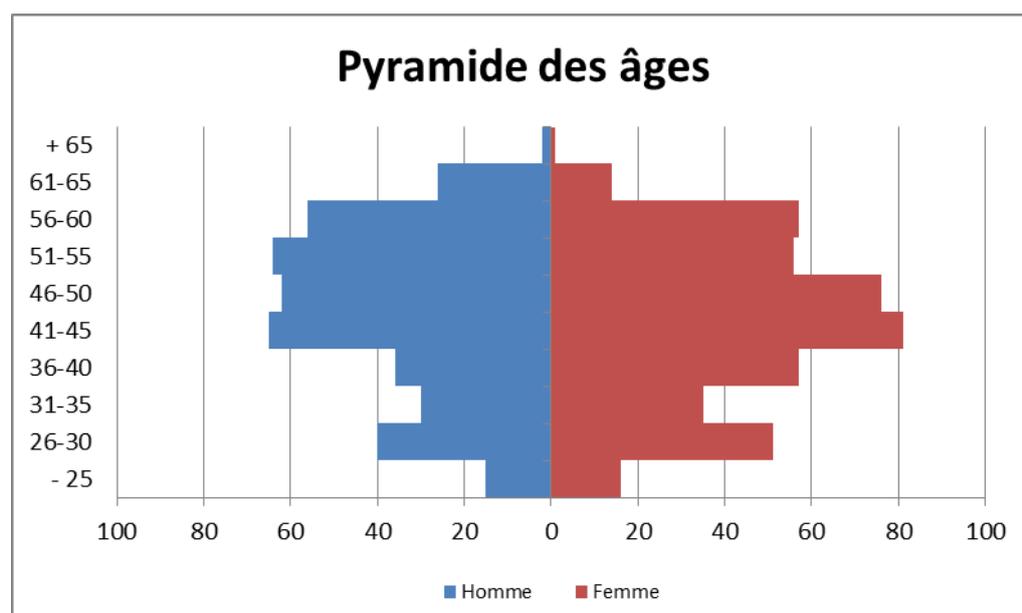
L'âge est calculé entre la date de naissance et le 31/12/2015.

On appelle âge moyen d'une population la moyenne des âges de ses membres et âge médian d'une population l'âge qui partage les individus qui la composent en deux groupes d'effectifs égaux.

		Homme		Femme		Total	
		Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian
BIATSS	Catégorie A	50,04	49,93	46,90	47,83	48,43	48,86
	Catégorie B	48,61	48,44	46,89	47,61	47,46	47,68
	Catégorie C	50,59	50,29	47,09	47,01	47,83	47,56
	Contractuels	38,23	34,44	39,55	36,92	39,10	36,02
Total BIATSS		46,50	48,44	45,04	45,83	45,51	46,53
Enseignants	PRCE	49,19	47,65	49,93	50,34	49,53	47,72
	PRAG	49,69	49,24	49,38	50,01	49,54	49,24
	MCF	48,68	49,24	47,25	46,18	48,09	47,68
	PU	55,35	55,20	52,38	52,91	54,73	55,06
	Contractuels	31,54	29,22	31,36	28,47	31,46	28,74
Total Enseignants		45,86	46,69	43,37	43,54	44,83	45,31
Total général		46,05	46,82	44,30	44,85	45,12	45,71

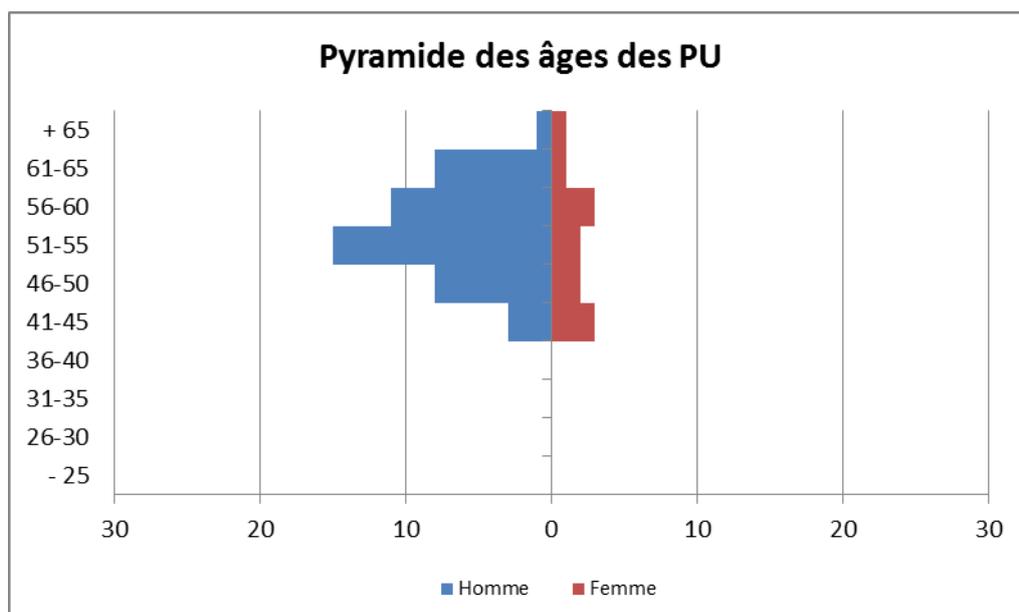
Les professeurs bi-admissibles, les professeurs de lycées professionnels et d'EPS sont comptabilisés avec les PRCE.

2) Pyramide des âges de l'ensemble du personnel

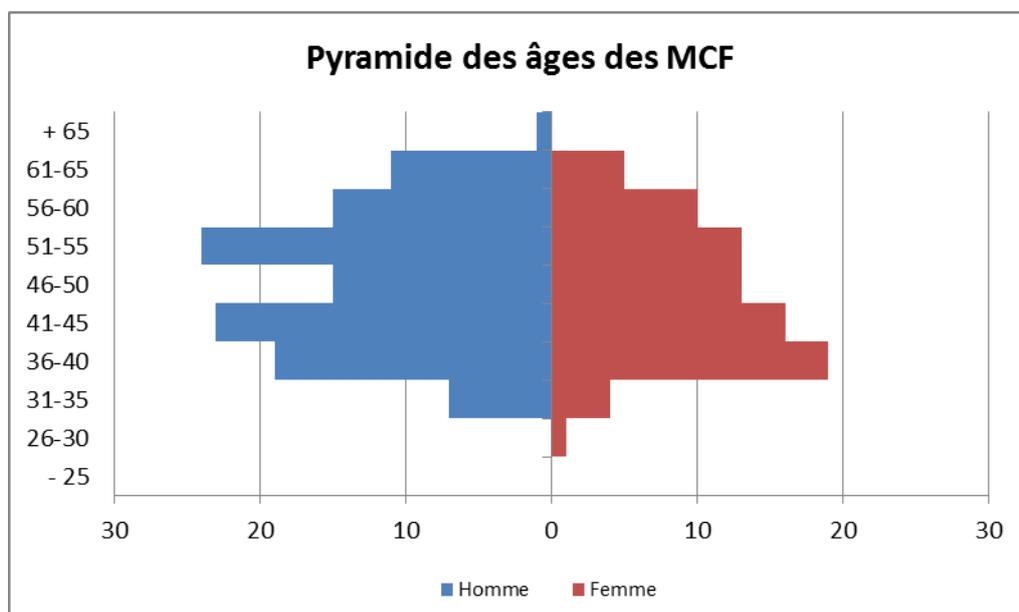


L'âge moyen de l'ensemble des personnels au 31/12/2015 est de 45,12 ans, l'âge médian est de 45,71 ans

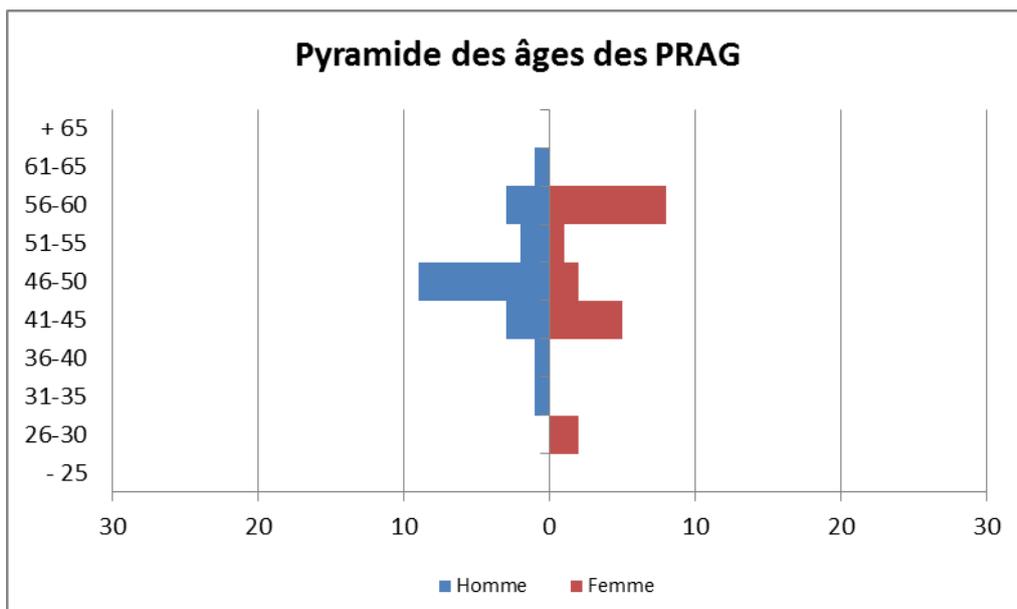
3) Pyramides des âges des titulaires enseignants



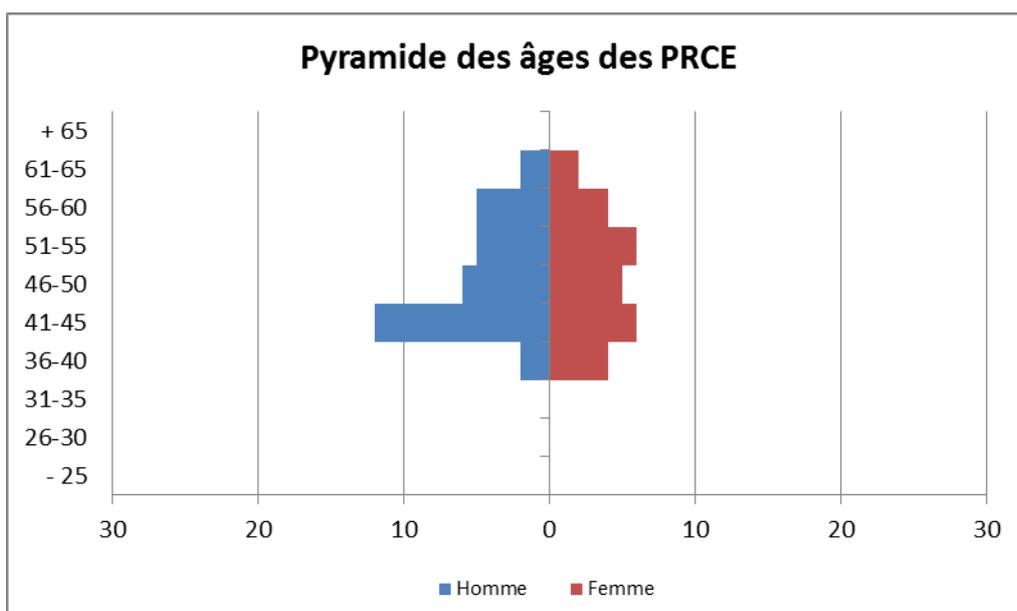
L'âge moyen des PU au 31/12/2015 est de 54,73 ans, l'âge médian est de 55,06 ans.



L'âge moyen des MCF au 31/12/2015 est de 48,09 ans, l'âge médian est de 47,68 ans.

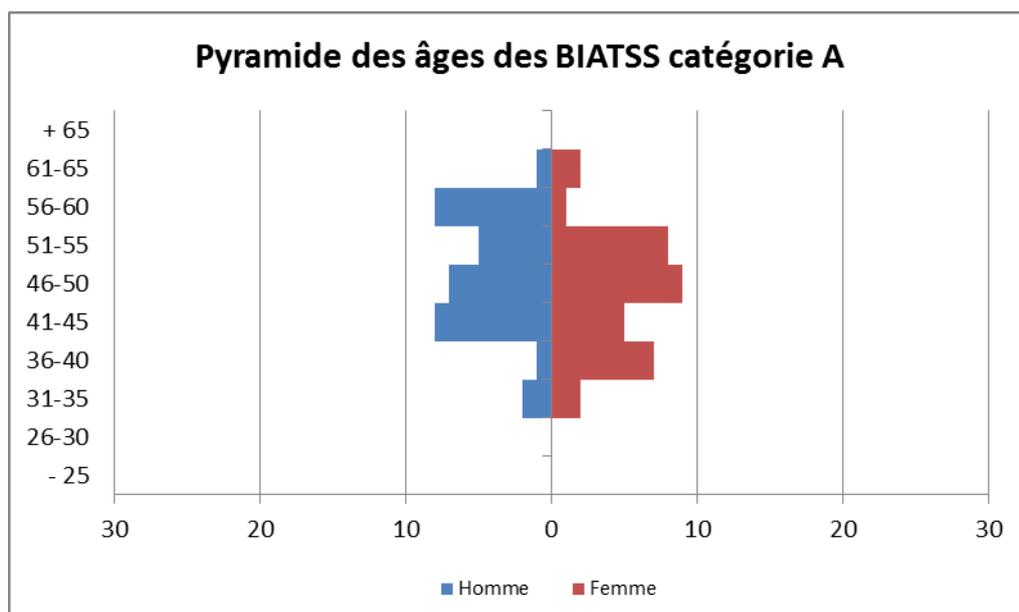


L'âge moyen des PRAG au 31/12/2015 est de 49,54 ans, l'âge médian est de 49,24 ans.

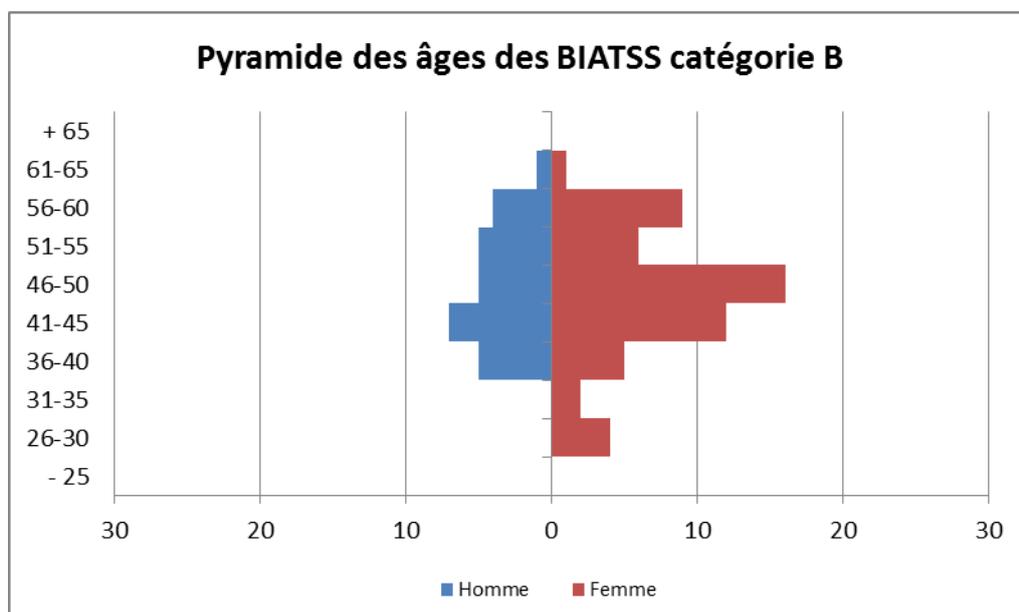


L'âge moyen des PU au 31/12/2015 est de 49,53 ans, l'âge médian est de 47,72 ans.

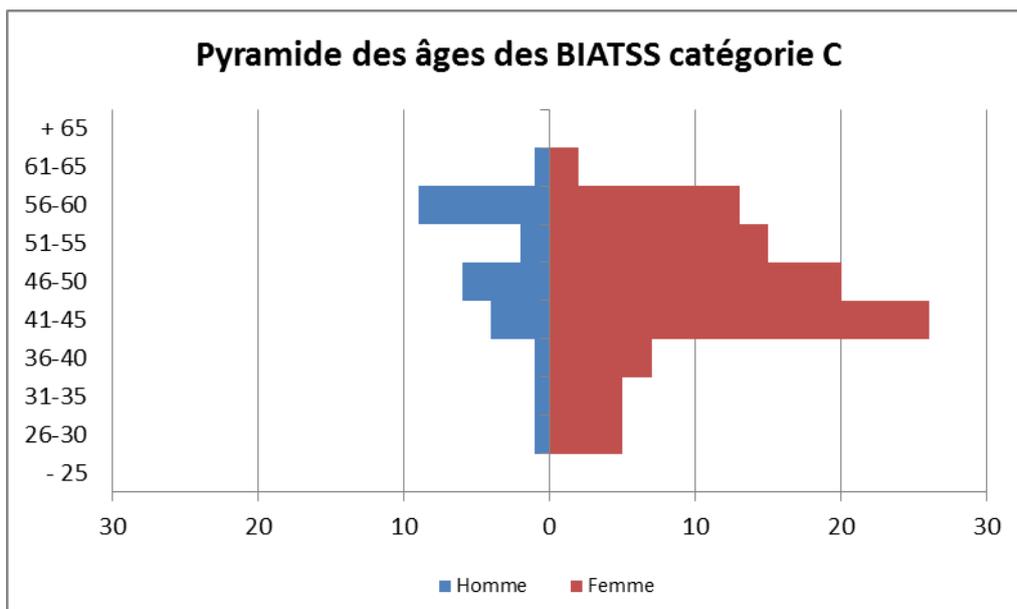
4) Pyramides des âges des titulaires BIATSS



L'âge moyen des BIATSS catégorie A au 31/12/2015 est de 48,43 ans, l'âge médian est de 48,86 ans.

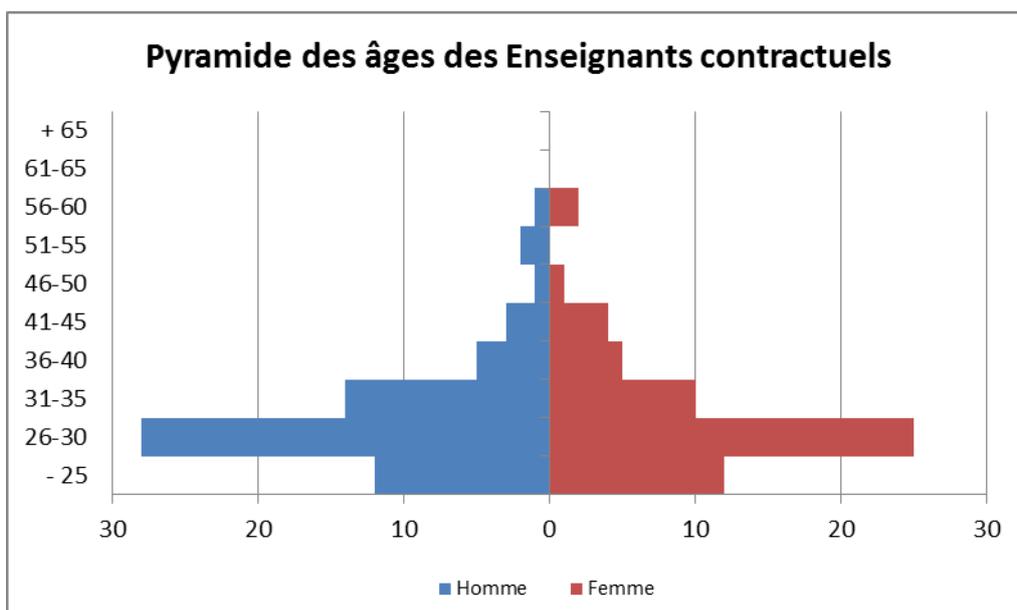


L'âge moyen des BIATSS catégorie B au 31/12/2015 est de 47,46 ans, l'âge médian est de 47,68 ans.

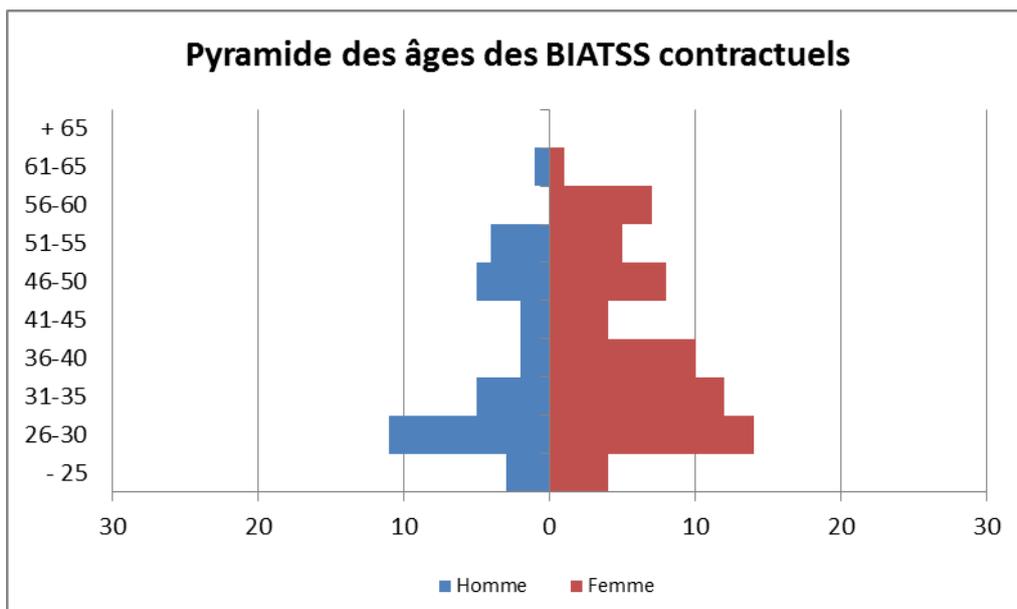


L'âge moyen des BIATSS catégorie C au 31/12/2015 est de 47,83 ans, l'âge médian est de 47,56 ans.

5) Pyramide des âges des contractuels

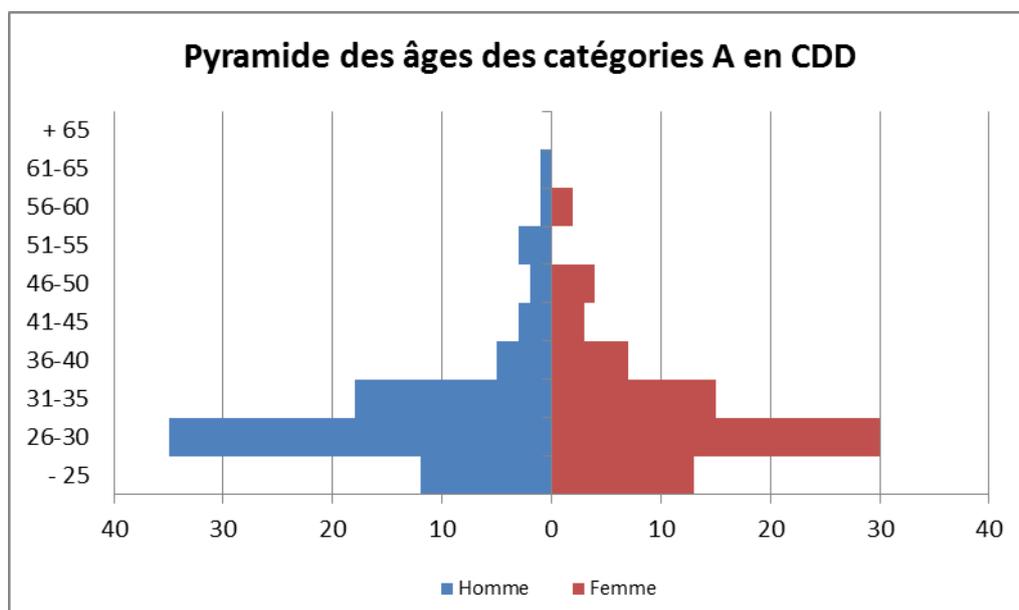


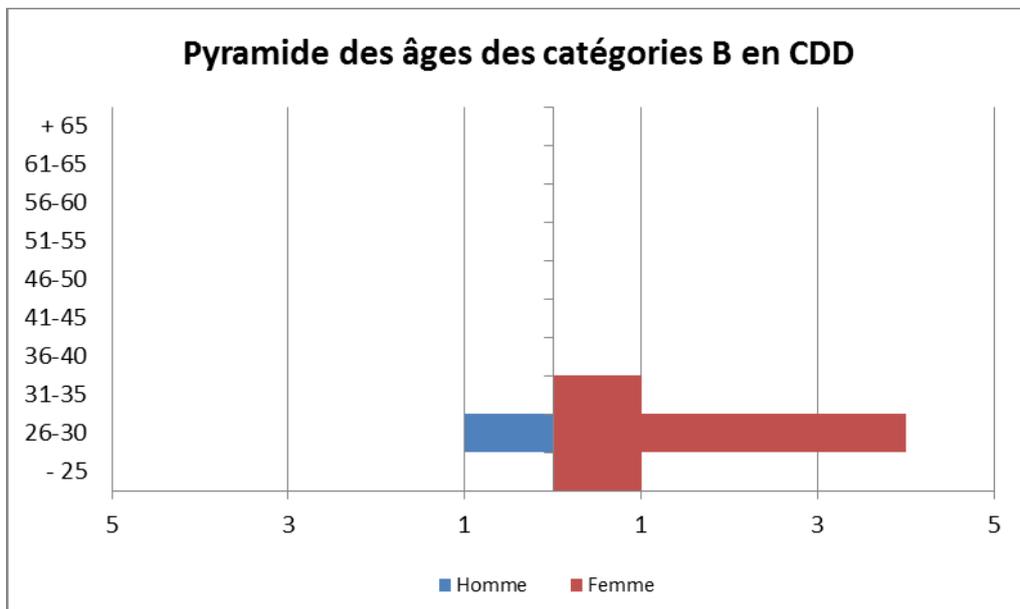
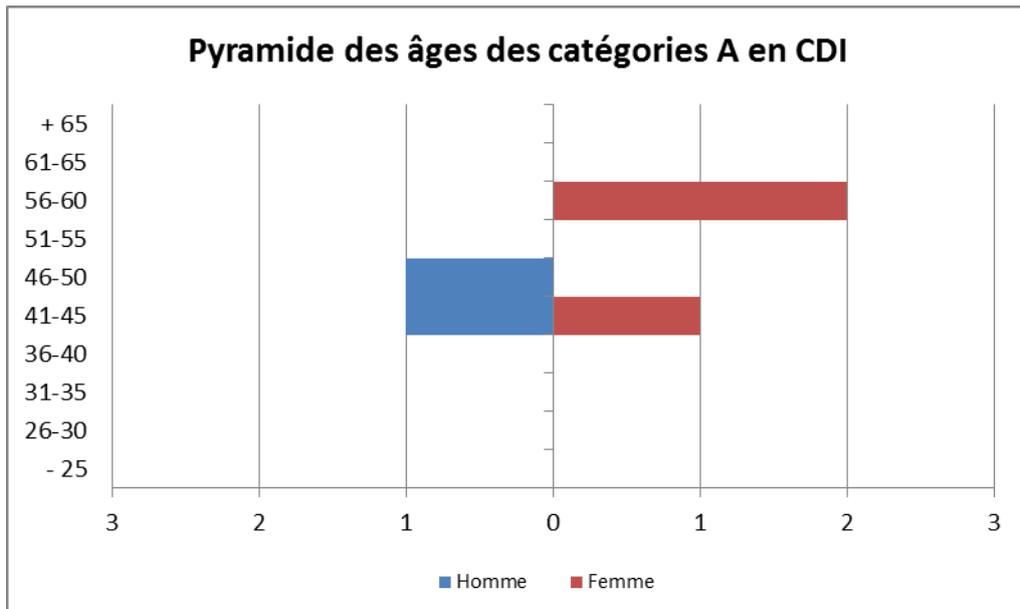
L'âge moyen des enseignants contractuels au 31/12/2015 est de 31,46 ans, l'âge médian est de 28,74 ans.



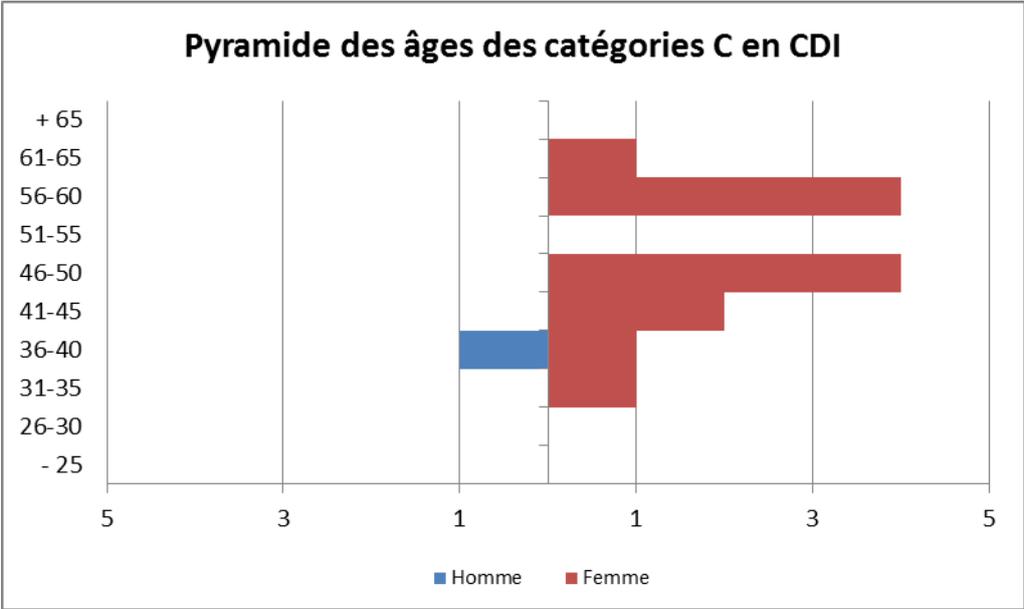
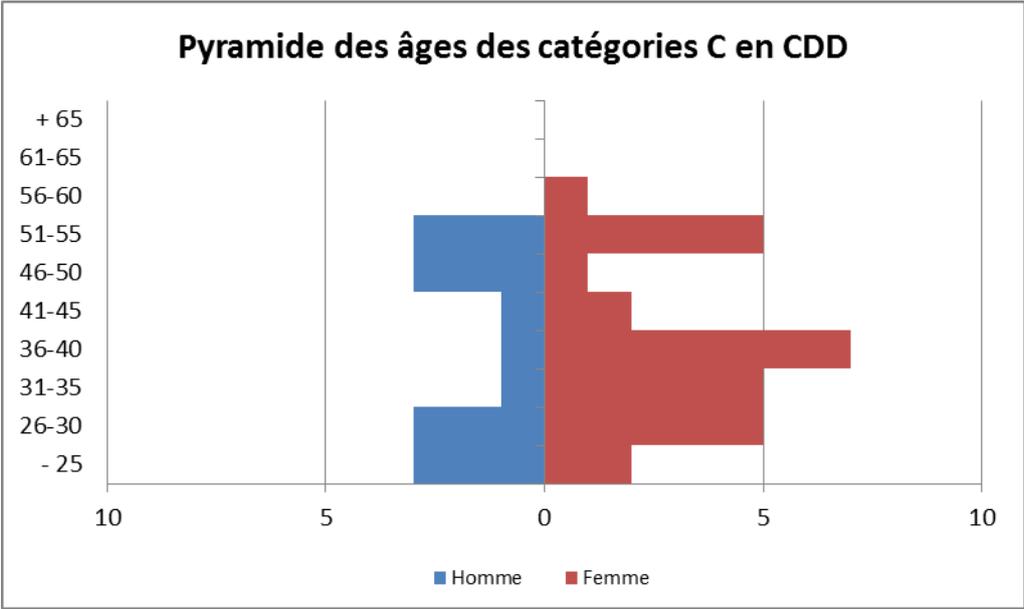
L'âge moyen des BIATSS contractuels au 31/12/2015 est de 39,10 ans, l'âge médian est de 36,02 ans.

6) Pyramide des âges par catégorie et par type de contrat





Pas d'agent en catégorie B et en CDI



C. Les mouvements et les promotions

1) Répartition des agents recrutés en 2015

Voie d'accès	type de contrat - privé ou public	Corps	Catégorie	Effectifs	
				Homme	Femme
Concours externe		PR	A	-	1
Concours externe		MCF	A	-	1
Mutation		MCF	A	1	-
Mutation		PRAG	A	-	1
Mutation		PRCE	A	1	-
Recrutement (mutation, BIEP)		AENES	A	-	1
			B	-	1
Recrutement sans concours (réservé)		AENES	C	-	3
Recrutement sans concours (réservé)		ITRF	C	1	2
Recrutement d'agents non titulaires	privé		C	1*	-
Recrutement d'agents non titulaires	public		C	7	3
			B	-	2
			A	9	6
Recrutement d'agents non titulaires	public	LECT	A	-	1
Recrutement d'agents non titulaires	public	CONT	A	4	7
Recrutement d'agents non titulaires	public	ATER	A	9	9
Recrutement d'agents non titulaires	public	DOCT	A	9	10
Total général				42	48

* Agent recruté par un dispositif d'emploi aidé.

Les recrutements dénombrés dans le tableau ci-dessus prennent en compte les changements de corps et de statut (exemple : un agent ayant la qualité de doctorant en 2014 et recruté en tant qu'ATER en 2015 est reporté dans le tableau ci-dessus).

2) Affectations en provenance d'un autre ministère

Affectations en provenance d'une autre administration	Effectifs	
	Homme	Femme
Mise à disposition	1	1
Accueil en détachement d'agents relevant de corps extérieurs au ministère	1	0
contractuel doctorant fonctionnaire	0	1
ATER fonctionnaire	0	3

3) Répartition des départs définitifs de personnes titulaires

Circonstance départs définitifs de personnes titulaires	Catégorie	Effectifs		Age moyen de départ à la retraite	
		Homme	Femme	Homme	Femme
Retraite et âge moyen de départ à la retraite (Enseignant)	A	10	3	63a 6m 15 jrs	63a 4m 8 jrs
Retraite et âge moyen de départ à la retraite (BIATSS)	C	1		65a	
Inaptitude définitive (BIATSS)	C	1	1	55a 9m	58a
Départ volontaire (mutation) - Enseignant	A	3	1		
Concours ou recrutement sortant (Enseignant)	A	1			

Sur 14 départs à la retraite, 13 sont des enseignants chercheurs.

4) Répartition des départs définitifs de personnes non titulaires

Circonstance départs définitifs de personnels non titulaires	Catégorie	Effectifs	
		Homme	Femme
Démission	A	2	0
Fin de contrat (contractuels non enseignants)	A	13	9
	B	1	2
	C	2	0
Fin de contrat (contractuels enseignants, ATER, doctorants)	A	23	18
Total général		41	29

5) Répartition des départs temporaires de personnes titulaires

Circonstance départs temporaires d'agents titulaires	Catégorie	Effectifs	
		Homme	Femme
Détachement	A	0	1
Disponibilité pour convenances personnelles	A	0	3
	C	1	0

6) Taux de rotation.

Définition : somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année, divisé par 2, rapporté à l'effectif moyen de l'année.

Les entrées « nettes », c'est-à-dire sans prendre en compte les personnels déjà présents en 2014 et qui ont changé de corps ou de statut, sont au nombre de 75 (7 titulaires biatss et enseignants, 27 biatss contractuels et 41 contractuels enseignants)

Taux de rotation : 9,8%

7) Répartition des candidats aux concours et examens professionnels (inscrits/présents/admissibles/admis)

Voie d'accès	Catégorie	Corps	Genre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Concours réservé	A	ASI	Homme	1	1	1	0
	C	ADJAENES	Femme	3	3	3	3
	C	ADT	Homme	1	1	1	1
			Femme	4	4	4	2
Concours de droit commun	C	ADJAENES	Femme	ND *		6	5
	B	SAENES	Femme			1	1

* données non disponibles, l'information étant tributaire de sources externes non accessibles

8) Répartition des agents promouvables par grade

En effectif	Répartition des agents promouvables par grade en 2015		Répartition des agents promus par grade en 2015		Pourcentage de promu sur le nombre de promouvables	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
GRADE						
Ingénieur de recherche de 1ère classe	2	1			0%	0%
Ingénieur de recherche de 2ème classe	8	11			0%	0%
Ingénieur d'études hors classe	1	1	1		100%	0%
Ingénieur d'études de 1ère classe	3	5		1	0%	20%
Ingénieur d'études de 2ème classe	11	3			0%	0%
Assistant ingénieur	18	11			0%	0%
Attaché principal d'administration de l'Etat		1				0%
Attaché d'administration de l'Etat	3	25			0%	0%
Conservateur en chef de bibliothèque		1				0%
Conservateur général de bibliothèque		1				0%
Conservateur de bibliothèque		2				0%
Bibliothécaire	4	5			0%	0%
Bibliothécaire adjoint spécialisé de classe exceptionnelle	1	2			0%	0%
Bibliothécaire adjoint spécialisé de classe normale	4	10			0%	0%

Infirmière de classe exceptionnelle		1				0%
Infirmière de classe supérieure		1				0%
Technicien de classe exceptionnelle	5				0%	
Technicien de classe supérieure	8	3			0%	0%
Technicien de classe normale	18	16	1		6%	0%
Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur de classe exceptionnelle	2	6		1	0%	17%
Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur de classe supérieure	1	12		1	0%	8%
Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur de classe normale	3	44		1	0%	2%
Adjoint technique de recherche et de formation principal de 1ère classe	3	1			0%	0%
Adjoint technique de recherche et de formation principal de 2ème classe	7	8	1		14%	0%
Adjoint technique de recherche et de formation 1ère classe		3		1		33%
Adjoint administratif principal de 1ère classe		4		2		50%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	9		3	0%	33%
Adjoint administratif de 1ère classe		6		4		67%
Magasinier de bibliothèque de 1ère classe	1	5		3	0%	60%
Magasinier principal de bibliothèque de 2ème classe		2				0%
MCF HC	32	19	4	3	13%	16%
PR 1C	22	7	2	1	9%	14%
PR EX1	22	4	3	1	14%	25%
PR EX2	6				0%	
PRAG HC	11	8	1	1	9%	13%
PRCE HC	13	11	3	2	23%	18%
PLP HC	2				0%	
PEPS HC	1	1			0%	0%
Total général	213	250	16	25	7,5%	10,0%

9) Promotion de corps : concours interne, examen professionnel, liste d'aptitude

		2012	2013	2014	2015
Changement de corps	A	1	0	3	0
	B	1	1	0	2
	C	1	1	0	10
Total changement de corps		3	2	3	12

Sur 12 promotions de corps, 10 ont été obtenues par concours.

Promotion de corps	Effectifs	
	Homme	Femme
Concours interne	2	8
Examen professionnel	0	0
Liste d'aptitude	1	1

10) Bourse Interministérielle de l'Emploi Public

	2013	2014	2015
Nombre de postes publiés sur la BIEP	0	3	1
Nombre total de postes publiés par la structure.	13	13	8
%	0,0%	23,1%	12,5%

	2013	2014	2015
Nombre de recrutements consécutifs à une publication sur la BIEP	0	2	1

D. Les effectifs titulaires

1) Les enseignants chercheurs titulaires

Section CNU	Libellé CNU	Au 31/12/2013			Au 31/12/2014			Au 31/12/2015		
		PR	MCF	Total	PR	MCF	Total	PR	MCF	Total
1	Droit privé et sciences criminelles	3	11	14	2	11	13	2	11	13
2	Droit public	3	6	9	3	6	9	1	6	7
3	Histoire du droit et des institutions	1	1	2	1	1	2		1	1
4	Science politique		1	1		1	1		1	1
5	Sciences économiques	4	9	13	4	9	13	3	9	12
6	Sciences de gestion		13	13		13	13	1	13	14
7	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1	1		1	1		1	1
9	Langue et littérature françaises	2	2	4	2	2	4	2	2	4
10	Littératures comparées		1	1		1	1		1	1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	4	14	18	4	14	18	2	12	14
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves		1	1		1	1			0
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes		5	5		5	5		5	5
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	1	6	7	1	6	7	1	6	7
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		2	2		2	2		2	2
19	Sociologie, démographie	2	6	8	2	7	9	2	7	9
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		2	2		2	2		2	2
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	3	1	4	3	1	4	2	1	3
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	3	5	8	3	5	8	2	6	8
24	Aménagement de l'espace, urbanisme		2	2		2	2		2	2
25	Mathématiques	1		1	1		1	1		1

26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	5	14	19	5	14	19	5	14	19
27	Informatique	7	22	29	7	22	29	7	22	29
28	Milieux denses et matériaux	1	2	3	1	2	3	1	2	3
30	Milieux dilués et optique	1	1	2	1	1	2	1	1	2
31	Chimie théorique, physique, analytique	1	4	5	1	4	5	1	4	5
32	Chimie organique, minérale, industrielle	3	5	8	3	5	8	3	5	8
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère		2	2		2	2		2	2
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	8	13	21	8	13	21	7	13	20
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	2	11	13	2	11	13	1	11	12
62	Energétique, génie des procédés		1	1		1	1		1	1
63	Electronique, optronique et systèmes	8	17	25	9	17	26	8	17	25
64	Biochimie et biologie moléculaire	1	1	2	1	1	2	1	1	2
65	Biologie cellulaire		1	1			0			0
67	Biologie des populations et écologie	1	2	3	1	2	3	1	2	3
68	Biologie des organismes	2	5	7	2	6	8	2	6	8
70	Sciences de l'éducation		2	2		1	1		1	1
71	Sciences de l'information et de la communication	1	6	7	1	6	7	1	6	7
TOTAL		68	198	266	68	198	266	58	196	254

Les sections CNU qui ont connu les plus forts départs sont :

- la section 02-Droit Public avec 2 départs
- la section 11- Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes avec 4 départs, à rapporter au volume de 12 pour l'établissement.

2) Les enseignants du second degré titulaires

Discipline	31/12/2013				31/12/2014				31/12/2015			
	PLP	PRCE	PRAG	TOTAL	PLP	PRCE	PRAG	TOTAL	PLP	PRCE	PRAG	TOTAL
ALLEMAND		1	2	3		1	1	2		1	1	2
ANGLAIS	1	12	9	22	1	11	8	20	1	10	9	20
ARABE			1	1			1	1			1	1
ARTS PLASTIQUES		1	1	2		1	1	2		1	1	2
COMPTABILITE ET BUREAUTIQUE	1			1	1			1	1			1
DOCUMENTATION		2		2		2		2		1		1
ECONOMIE ET GESTION		12	5	17		12	5	17		11	5	16
ECONOMIE: INFORMATIQUE ET GESTION		1		1		1		1		1		1
EDUCATION PHYS. ET SPORTIVE		3	1	4		3		3		3		3
ELECTRONIQUE		2		2		2		2		1		1
ESPAGNOL		4		4		4		4		4		4
GENIE CIVIL		1	6	7		1	7	8		2	7	9
GENIE MECANIQUE - MECANIQUE		4	3	7		4	3	7		4	3	7
HISTOIRE- GEOGRAPHIE		1	1	2		1	1	2		1	1	2
ITALIEN		1		1		1		1		1		1
LETTRES CLASSIQUES - GRAMMAIRE		1		1		1		1		1		1
LETTRES ESPAGNOL	1			1	1			1	1			1
LETTRES MODERNES		3	4	7		3	4	7		3	4	7
MATHEMATIQUES		3	5	8		2	4	6		2	4	6
PHYSIQUE - CHIMIE		3		3		3		3		3		3
SC. ECO. ET SOCIALES		3		3		3		3		3		3
SCIEN.PHY.- PHY.APPLI		1	2	3		1	2	3		1	2	3
SCIENCES. DE LA VIE ET DE LA TERRE		1		1		1		1		1		1
VENTE	1			1	1			1	1			1
TOTAL	4	60	40	104	4	58	37	99	4	55	38	97

3) Les BIATSS titulaires

- Filière administrative

Catégorie	Corps	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
A	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	15	12	13	14
	Infirmier	2	2	2	2
Sous-total		17	14	15	16
B	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	32	34	33	37
Sous-total		32	34	33	37
C	Adjoint de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	49	54	55	60
Sous-total		49	54	55	60
TOTAL		98	102	103	113

La filière administrative a connu une évolution de plus de 10 ETP. Cette évolution s'explique principalement par les réussites aux concours (concours de droit commun et concours Sauvadet).

- Filière ITRF

Catégorie	Corps	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
A	Ingénieur de Recherche et de Formation	7	7	7	7
	Ingénieur d'Etudes de Recherche et de Formation	21	20	21	21
	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	17	18	16	16
Sous-total		45	45	44	44
B	Technicien de Recherche et de Formation	31	33	33	34
Sous-total		31	33	33	34
C	Adjoint Technique de Recherche et de Formation	39	39	41	40
	Adjoint technique des établissements d'enseignement	2	2	2	2
Sous-total		41	41	43	42
TOTAL		117	119	120	120

- Filière de bibliothèque

Catégorie	Corps	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
A	Conservateur Général	1	1	1	1
	Conservateur	3	3	3	3
	Bibliothécaire	2	2	2	2
Sous-total		6	6	6	6
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	11	12	11	11
Sous-total		11	12	11	11
C	Magasinier	16	16	16	19
Sous-total		16	16	16	19
TOTAL		33	34	33	36

E. Les effectifs contractuels

- 1) Agents non titulaires sur emplois permanents, par type de besoins et type de contrat (CDI, CDD)

type de contrat (CDI, CDD)	Effectifs		100%		80%		75%		70%		60%		50%		40%		25%		10%	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
CDD	36	56	29	38	-	6	0	1	-	1	-	-	5	8	1	-	1	-	-	2
CDI	4	17	4	15	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CDD (ATER)	14	19	9	12	-	-	-	-	-	-	-	-	5	7	-	-	-	-	-	-
CDD (Lecteur)	2	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CDD (doctorant)	37	25	37	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CDD (CAE)	6	5	6	3	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux	99	124	87	95	0	8	0	1	0	2	0	1	10	15	1	0	1	0	0	2

- 2) Nombre de passages de CDD en CDI dans l'année

	2013	2014	2015
Nombre de passages de CDD en CDI dans l'année.	5	5	5

- 3) Nombre total d'agents éligibles à la titularisation au titre de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Nombre total d'agents éligibles à la titularisation au titre de la loi du 12 mars 2012.	26	16	10

4) Nombre de candidats inscrits aux concours ou examens de titularisation

	2015
Nombre de candidats inscrits aux concours ou examens de titularisation.	ND *
Nombre de candidats admissibles aux concours ou examens de titularisation.	6
Nombre de candidats admis aux concours ou examens de titularisation.	5

* données non disponibles, l'information étant tributaire de sources externes non accessibles (rectorat)

Sur 10 agents éligibles au dispositif Sauvadet, 6 se sont présentés et 5 ont été admis, soit un taux de réussite de plus de 80%.

5) Répartition des titularisations par genre et par catégorie statutaire (A/B/C)

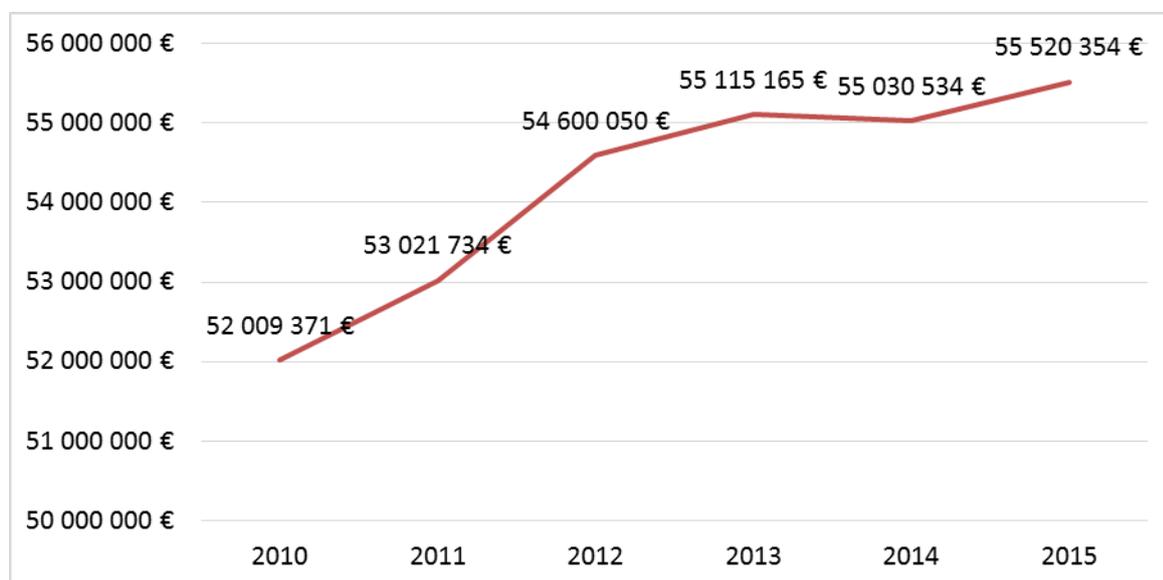
	Homme	Femme
BIATSS contractuels catégorie A	0	0
BIATSS contractuels catégorie B	0	0
BIATSS contractuels catégorie C	0	7
BIATSS titulaires catégorie A	0	0
BIATSS titulaires catégorie B	0	0
BIATSS titulaires catégorie C	0	0
Enseignants et chercheurs contractuels	0	0
Enseignants titulaires du second degré	0	0
Enseignants titulaires du supérieur	0	2

La titularisation intervient de manière générale 1 an après la date de recrutement en qualité de fonctionnaire stagiaire. Cette période peut varier en fonction du type de recrutement (exemple : pas de période de stage pour les changements de corps par liste d'aptitude).

Chapitre 2 : Les rémunérations et charges accessoires

A. La masse salariale

1) Répartition de la MS depuis 2010



La masse salariale s'entend hors dépenses d'action sociale et celles relatives aux accidents du travail.

On constate une évolution de 489 819€ (55 030 534,05 € en 2014 contre 55 520 353,52 € en 2015), soit +0,9% d'augmentation.

2) Répartition de la MS par éléments

Élément	Total 2012	Total 2013	Total 2014	Total 2015	Différences 2015/2014
Traitement brut	25 668 721 €	25 233 401 €	24 996 328 €	25 132 973 €	136 645 €
Allocation de recherche	- €	- €	- €	- €	- €
Rémunérations des doctorants	1 164 310 €	1 310 024 €	1 294 159 €	1 357 331 €	63 171 €
Indemnité de résidence	253 748 €	251 192 €	249 185 €	248 904 €	- 282 €
Supplément familial	337 801 €	331 292 €	326 451 €	297 054 €	- 29 397 €
<i>Sous total rémunérations principales</i>	27 424 580 €	27 125 909 €	26 866 124 €	27 036 261 €	170 137 €
Primes BIATSS	1 022 685 €	1 042 575 €	1 188 376 €	1 198 199 €	9 823 €
Primes enseignant	1 282 526 €	1 310 836 €	1 317 513 €	1 290 557 €	- 26 956 €
Primes et indemnités diverses	74 294 €	84 092 €	116 347 €	136 605 €	20 258 €
Cours/heures complémentaires défiscalisés	1 125 201 €	2 833 €	- €	- €	- €
Vacations	335 777 €	300 251 €	274 128 €	285 452 €	11 324 €
Cours/heures complémentaires fiscalisés	1 494 872 €	2 406 854 €	2 506 749 €	2 616 517 €	109 768 €
<i>Sous total Cours complémentaires et vacations</i>	2 955 850 €	2 709 938 €	2 780 877 €	2 901 969 €	121 092 €
<i>Sous total primes et indemnités</i>	5 335 355 €	5 147 442 €	5 403 112 €	5 527 330 €	124 218 €
Total rémunérations d'activité	32 759 935 €	32 273 351 €	32 269 236 €	32 563 591 €	294 355 €
Total charges patronales	21 756 433 €	22 751 668 €	22 647 852 €	22 862 385 €	214 533 €
Total Prestations sociales	83 682 €	90 146 €	113 446 €	94 378 €	- 19 068 €
TOTAL GENERAL	54 600 050 €	55 115 165 €	55 030 534 €	55 520 354 €	489 819 €

Sur le montant de 489 819€ d'augmentation de la masse salariale, 294 355€ concerne les rémunérations d'activité et 214 533€ les charges patronales. Ainsi, l'évolution des charges patronales représente 43,7% de l'augmentation de la masse salariale.

3) MS moyenne annuelle chargée par catégories

Catégories \ MS moyenne en euros	2011	2012	2013	2014	2015
BIATSS titulaires catégorie A	64 529 €	65 669 €	68 856 €	68 552 €	70 843 €
BIATSS titulaires catégorie B	46 078 €	47 886 €	49 344 €	48 684 €	51 716 €
BIATSS titulaires catégorie C	36 372 €	37 158 €	38 004 €	39 031 €	40 768 €
Enseignants titulaires du second degré	79 123 €	76 912 €	79 272 €	84 937 €	87 169 €
Enseignants titulaires du supérieur	85 927 €	86 098 €	89 604 €	94 087 €	94 773 €

4) Rémunérations nettes¹ mensuelles moyennes par statuts et catégories

- Les titulaires

Grades ou catégories	Revenu mensuel net moyen *		
	Homme	Femme	Total
PU CE	5 354 €	5 201 €	5 335 €
PU1C	4 751 €	4 363 €	4 701 €
PU2C	3 933 €	4 038 €	3 959 €
MCF HC	3 955 €	3 768 €	3 892 €
MCF CN	3 227 €	2 986 €	3 122 €
PRAG HC	4 158 €	4 042 €	4 100 €
PRAG CN	3 722 €	3 141 €	3 464 €
PRCE HC	3 831 €	3 353 €	3 575 €
PRCE CN	3 013 €	2 855 €	2 934 €
Bi admissible	2 696 €		2 696 €
PROF E.P.S. HC	2 841 €		2 841 €
PROF E.P.S. CN	3 152 €	2 557 €	2 854 €
PLP HC	3 525 €	3 654 €	3 590 €
PLP CN	3 140 €		3 140 €
BIATSS A	2 797 €	2 833 €	2 815 €
BIATSS B	2 160 €	1 976 €	2 048 €
BIATSS C	1 615 €	1 534 €	1 557 €

* Moyenne calculée sur les agents présents sur l'année civile complète et à temps plein. Les heures complémentaires et les vacances sont incluses.

¹ La rémunération nette correspond à la somme effectivement perçue par un agent

- Les contractuels BIATSS financés par la recherche

Catégories	Revenu mensuel net moyen *		
	Homme	Femme	Total
A	2 803 €	1 568 €	2 613 €
B	1 117 €	1 198 €	1 180 €
C	pas de contractuels BIATSS		

* Moyenne calculée sur les agents à temps plein

- Les contractuels BIATSS hors recherche

Catégories	Revenu mensuel net moyen *		
	Homme	Femme	Total
A	1 590 €	1 677 €	1 646 €
B	1 275 €	1 413 €	1 382 €
C	1 219 €	1 245 €	1 236 €

* Moyenne calculée sur les agents à temps plein

- Les contractuels enseignants

Type	Revenu mensuel net moyen		
	Homme	Femme	Total
PAST	1 356 €	1 428 €	1 415 €
ATER 100%	1 315 €	1 648 €	1 521 €
ATER 50%	1 113 €	1 255 €	1 170 €
PRCE contractuel	2 124 €	2 020 €	2 076 €
Lecteur	1 255 €	1 245 €	1 251 €
Contractuel chercheur	1 869 €	2 168 €	1 959 €
Doctorant	1 413 €	1 434 €	1 421 €

* Moyenne calculée sur les agents à temps plein (hors ATER à 50%)

- Calcul des déciles

Si on ordonne une série de valeurs, les déciles sont les valeurs qui partagent cette série en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

	Homme	Femme	Total
1er décile	1 309 €	1 219 €	1 244 €
2ème décile	1 428 €	1 360 €	1 362 €
3ème décile	1 694 €	1 456 €	1 509 €
4ème décile	2 255 €	1 566 €	1 711 €
5ème décile	2 743 €	1 762 €	2 122 €
6ème décile	3 173 €	2 025 €	2 664 €
7ème décile	3 500 €	2 638 €	3 073 €
8ème décile	3 855 €	2 996 €	3 498 €
9ème décile	4 294 €	3 504 €	4 015 €

Base : tous les agents, quelle que soit leur quotité travaillée.

5) Part des primes et indemnités

Primes et indemnités² en pourcentage du traitement brut

	% du brut Homme	% du brut Femme	% du brut
BIATSS contractuels catégorie A	10,16%	4,21%	7,19%
BIATSS contractuels catégorie B	1,00%	3,24%	2,12%
BIATSS contractuels catégorie C	3,89%	4,76%	4,32%
BIATSS titulaires catégorie A	29,29%	26,93%	28,11%
BIATSS titulaires catégorie B	25,07%	25,53%	25,30%
BIATSS titulaires catégorie C	15,84%	16,69%	16,26%
Enseignants et chercheurs contractuels	5,00%	9,80%	7,40%
Enseignants titulaires du second degré	31,65%	21,56%	26,61%
Enseignants titulaires du supérieur	16,74%	13,80%	15,27%

² Les primes et indemnités représentent tous les éléments versés aux agents autres que le traitement brut (Indemnités de résidence, supplément familial, remboursement de transport, primes, heures de vacances.....)

La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur une même période. Si le TIB perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte du pouvoir d'achat constaté est versé à chaque agent concerné.

Nombre d'agents bénéficiaires de la GIPA, par catégorie et par genre.	Homme	Femme
BIATSS contractuels catégorie A	2	1
BIATSS contractuels catégorie B	0	0
BIATSS contractuels catégorie C	0	0
BIATSS titulaires catégorie A	3	2
BIATSS titulaires catégorie B	2	12
BIATSS titulaires catégorie C	1	12
Enseignants et chercheurs contractuels	1	0
Enseignants titulaires du second degré	9	5
Enseignants titulaires du supérieur	27	12
Total général	45	44

En 2015, 99 agents ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 79 570,17€.

B. Les déterminants de la MS

1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)

Mois	2011	2012	2013	2014	2015	Différences 2015/2014
Janvier	438 734	447 946	452 172	437 072	446 611	9 539
Février	442 520	451 609	455 485	441 439	446 823	5 384
Mars	443 106	450 665	455 123	442 714	448 206	5 492
Avril	444 859	454 595	454 076	444 105	448 255	4 150
Mai	443 856	454 301	454 185	444 372	448 965	4 593
Juin	445 822	454 808	454 074	444 464	449 659	5 195
Juillet	445 597	456 240	452 807	442 233	437 851	-4 382
Août	442 044	453 616	451 498	431 327	434 599	3 272
Septembre	429 607	444 427	433 274	439 638	438 264	-1 374
Octobre	443 091	451 474	442 320	447 603	440 821	-6 782
Novembre	446 195	452 613	442 321	449 680	443 664	-6 016
Décembre	448 327	452 373	441 140	449 544	443 775	-5 769
TOTAL	5 313 758	5 424 668	5 388 475	5 314 192	5 329 508	13 302

Entre 2014 et 2015, la consommation annuelle a augmenté de 13 302 points d'indice.

2) La consommation d'INM par statut

Mois	Titulaires					Contractuels				
	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	370 943	383 933	390 255	386 635	392 800	67 792	64 013	61 916	50 438	53 810
Février	371 120	385 566	390 879	388 604	392 082	71 399	66 043	64 605	52 836	54 741
Mars	372 175	385 973	391 683	389 496	393 011	70 931	64 692	63 440	53 218	55 195
Avril	373 130	386 853	391 093	390 185	394 135	71 730	67 742	62 983	53 921	54 120
Mai	372 274	386 432	392 357	389 557	394 782	71 583	67 869	61 828	54 815	54 183
Juin	373 723	387 021	392 605	389 958	395 186	72 099	67 787	61 468	54 506	54 473
Juillet	372 893	388 974	392 890	390 760	395 640	72 703	67 266	59 917	51 474	42 211
Août	371 936	388 308	392 184	389 678	394 371	70 109	65 308	59 314	41 649	40 228
Septembre	378 950	388 732	393 149	392 163	389 868	50 658	55 695	40 125	47 475	48 396
Octobre	382 728	387 802	389 882	391 321	388 889	60 362	63 672	52 439	56 282	51 932
Novembre	383 850	388 138	388 882	392 432	388 766	62 345	64 475	53 439	57 248	54 898
Décembre	383 822	389 369	388 763	392 496	388 877	64 505	63 004	52 377	57 047	54 898
TOTAL	4 507 544	4 647 101	4 694 624	4 683 285	4 710 424	806 216	777 567	693 851	630 908	621 099

3) La consommation d'INM par catégorie

Catégorie \ mois	janv-12	déc-12	janv-13	déc-13	janv-14	déc-14	janv-15	déc-15
BIATSS contractuels catégorie A	12 353	10 620	10 145	8 785	8 501	9 105	9 433	9 952
BIATSS contractuels catégorie B	1 996	1 838	1 905	1 614	1 244	2 369	2 322	2 093
BIATSS contractuels catégorie C	15 404	16 703	16 953	15 481	15 817	14 066	14 066	14 480
Sous-total BIATSS contractuels	29 753	29 161	29 003	25 880	25 562	25 540	25 822	26 525
BIATSS titulaires catégorie A	34 739	36 924	37 092	35 567	34 674	35 826	36 537	37 037
BIATSS titulaires catégorie B	29 541	30 339	30 381	31 366	31 667	31 300	31 673	33 783
BIATSS titulaires catégorie C	34 892	34 438	34 515	36 189	35 775	38 256	38 428	40 210
Sous-total BIATSS titulaires	99 172	101 701	101 988	103 122	102 116	105 382	106 637	111 030
Enseignants et chercheurs contractuels	34 260	33 843	32 913	26 497	24 876	31 507	27 988	28 373
Enseignants titulaires du second degré	73 708	75 225	75 535	73 134	71 663	69 646	69 015	69 090
Enseignants titulaires du supérieur	211 053	212 443	212 733	212 508	212 856	217 468	217 148	208 757
Sous-total enseignants titulaires	284 761	287 668	288 268	285 642	284 518	287 114	286 163	277 847
TOTAL	447 946	452 373	452 172	441 141	437 072	449 544	446 611	443 775

C. Les primes et rémunérations accessoires

1) Les primes des enseignants

- Montants par type de primes depuis 2010

Type de prime	2010	2011	2012	2013	2014	2015 *
PEDR et prime excellence scientifique	218 600 €	213 870 €	211 258 €	224 020 €	241 619 €	218 451 €
PES PRES	518 037 €	507 813 €	511 867 €	504 430 €	480 841 €	479 325 €
PCA	125 878 €	117 512 €	118 887 €	126 700 €	123 476 €	117 171 €
PRP	378 801 €	396 545 €	375 693 €	389 062 €	402 972 €	387 103 €
PA	24 788 €	43 008 €	43 649 €	45 951 €	45 951 €	45 951 €
Indemnité de commission CNU		12 120 €	21 173 €	20 671 €	22 654 €	29 179 €
TOTAL	1 266 104 €	1 290 868 €	1 282 527 €	1 310 834 €	1 317 513 €	1 277 179 €

* sans la prime de formation continue (13 378 €)

- Répartition des PRP par composantes ou services

UB	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ACTIONS TRANSVERSALES	8 627 €	6 545 €	6 546 €	6 055 €	7 773 €	7 855 €
LSH	15 914 €	15 259 €	16 487 €	16 528 €	16 732 €	17 959 €
ST	56 044 €	58 583 €	53 285 €	56 047 €	57 397 €	54 942 €
AI	70 574 €	77 258 €	65 906 €	67 624 €	70 713 €	65 280 €
ISEL	23 126 €	25 961 €	20 369 €	23 552 €	23 797 €	24 407 €
CFA	4 477 €	4 500 €	4 500 €	5 318 €	5 932 €	5 973 €
FC	10 908 €	11 413 €	11 046 €	10 268 €	10 432 €	9 818 €
IUT	189 132 €	194 322 €	196 327 €	201 768 €	210 196 €	200 868 €
Cordées de la réussite		2 700 €	1 227 €	1 902 €		
Total	378 801 €	396 544 €	375 693 €	389 062 €	402 972 €	387 103 €

On constate une diminution des PRP versées en 2015 par rapport à 2014 (-15 869€).

2) Les primes BIATSS par grade

- Montant individuel de primes annuelles servies à temps-plein.

	Corps / grade	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Catégorie A	IGR HC					11 521 €	11 521 €
	IGR 1CL					10 576 €	10 576 €
	IGR 2CL	8 026 €	8 026 €	8 026 €	8 026 €	8 162 €	8 162 €
	APAENES	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	8 162 €	8 162 €
	CONSERVATEUR					8 162 €	8 162 €
	ADAENES	4 750 €	4 750 €	4 750 €	4 750 €	5 141 €	5 141 €
	IGE 1CL / IGE 2CL	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	5 141 €	5 141 €
	BIBLIOTHECAIRE	3 763 €	3 763 €	3 763 €	3 763 €	5 141 €	5 141 €
	INFIRMIER	2 865 €	2 865 €	2 865 €	2 865 €	4 365 €	4 365 €
	ASI	3 333 €	3 333 €	3 333 €	3 333 €	4 365 €	4 365 €
Catégorie B	SAENES CL EX	4 234 €	4 234 €	4 234 €	4 234 €	4 365 €	4 365 €
	SAENES CL SUP	3 956 €	3 956 €	3 956 €	3 956 €	4 365 €	4 365 €
	SAENES CL N	3 678 €	3 678 €	3 678 €	3 678 €	4 365 €	4 365 €
	TECH EX	3 049 €	3 049 €	3 049 €	3 049 €	4 365 €	4 365 €
	TECH SUP / TECH CL N	2 720 €	2 720 €	2 720 €	2 720 €	4 365 €	4 365 €
	BIBAS CL EX (anc BAS 1C-HC)	3 047 €	3 047 €	3 047 €	3 047 €	4 365 €	4 365 €
	BIBAS CL SUP (anc BAS 2C)	2 468 €	2 468 €	2 468 €	2 468 €	4 365 €	4 365 €
	BIBAS CL N (anc ABIB)	2 308 €	2 308 €	2 308 €	2 308 €	4 365 €	4 365 €
Catégorie C	ADJENES P1	2 047 €	2 047 €	2 380 €	2 380 €	2 660 €	2 660 €
	ADJENES P2	2 019 €	2 019 €	2 348 €	2 348 €	2 558 €	2 558 €
	ADJENES 1C	1 996 €	1 996 €	2 321 €	2 321 €	2 532 €	2 532 €
	ADJENES 2C	1 932 €	1 932 €	2 246 €	2 246 €	2 457 €	2 457 €
	ADT P1	1 733 €	1 733 €	2 380 €	2 380 €	2 660 €	2 660 €
	ADT P2	1 733 €	1 733 €	2 348 €	2 348 €	2 558 €	2 558 €
	ADT 1C	1 693 €	1 693 €	2 321 €	2 321 €	2 532 €	2 532 €
	ADT 2C	1 433 €	1 433 €	2 246 €	2 246 €	2 457 €	2 457 €
	MAG P1		1 852 €	2 380 €	2 380 €	2 660 €	2 660 €
	MAG P2	1 838 €	1 838 €	2 348 €	2 348 €	2 558 €	2 558 €
	MAG B1	1 747 €	1 747 €	2 321 €	2 321 €	2 532 €	2 532 €
	MAG B2	1 721 €	1 721 €	2 246 €	2 246 €	2 457 €	2 457 €

Tableau hors NBI et équivalent NBI

Montant des indemnités hors personnels du CRI

Les indemnités des 3 filières ont été alignées en 2014

Les personnels infirmiers ont intégré la catégorie A en juin 2012

Les grades d'assistants de bibliothèque (ABIB) et de bibliothécaires adjoints spécialisés (BAS) ont été fusionnés en 2011 pour devenir un seul corps : les bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS)

- Montants par type de primes depuis 2010

Libellé des primes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prime d'encadrement	20 853 €	26 309 €	26 310 €	26 310 €	26 310 €	30 730 €
Prime catégoriel ITRF	306 154 €	339 152 €	382 475 €	385 886 €	461 799 €	466 381 €
Prime catégoriel AENES	361 199 €	368 450 €	400 457 €	407 300 €	451 551 €	475 720 €
Prime catégoriel Bibliothèque	55 515 €	55 110 €	48 046 €	54 083 €	55 384 €	55 237 €
Prime de fonction informatique	104 316 €	107 974 €	102 260 €	98 756 €	95 463 €	96 328 €
Indemnité de gestion	6 886 €	9 300 €	5 427 €	13 397 €	9 300 €	9 300 €
Indemnité de travaux dangereux et salissures	3 682 €	4 344 €	4 313 €	4 506 €	4 389 €	4 420 €
Indemnité responsable régisseur	430 €	220 €	146 €	365 €	224 €	220 €
Traitement brut NBI	42 268 €	30 692 €	7 786 €	8 697 €	5 016 €	7 779 €
TOTAL	901 303 €	941 551 €	977 220 €	999 300 €	1 109 436 €	1 146 115 €

Primes hors tableaux : Primes pour ouverture du SCD le samedi et primes de formation continue.

D. Heures/cours complémentaires et vacances administratives

1) Les Heures/cours complémentaires par composantes et services

- Nombre d'heures/cours complémentaires

Année \ Composante	Services centraux	Service culturel	SUAPS	LSH	ST	FAI	ISEL	FC	IUT	TOTAL
2011		182	1 489	4 266	9 319	13 510	2 278	4 936	25 621	61 602
2012		296	1 746	4 481	9 446	12 796	2 438	4 519	28 310	64 032
2013		194	1 464	4 055	8 620	13 583	2 277	3 578	25 131	58 902
2014	15	54	1 432	3 405	7 551	11 909	2 919	3 661	30 329	61 275
2015	415	20	1 566	4 327	8 214	11 492	3 075	3 935	30 913	63 958
Différences 2015/2014	400	-34	135	923	663	-417	156	275	583	2 683

Services centraux : enseignants ayant effectué des heures de formations auprès des personnels.

- Estimation du montant brut des heures/cours complémentaires

Année \ Composante	Services centraux	Service culturel	SUAPS	LSH	ST	FAI	ISEL	FC	IUT	TOTAL
2011		7 466 €	60 917 €	174 511 €	381 244 €	552 705 €	93 190 €	201 930 €	1 048 173 €	2 520 141 €
2012		12 089 €	71 437 €	184 293 €	386 456 €	526 487 €	99 754 €	184 857 €	1 158 145 €	2 623 518 €
2013		7 937 €	59 879 €	165 894 €	352 639 €	555 698 €	93 153 €	146 365 €	1 028 122 €	2 409 687 €
2014	610 €	2 209 €	58 563 €	139 284 €	308 926 €	487 203 €	119 417 €	149 761 €	1 240 776 €	2 506 749 €
2015	16 971 €	818 €	64 085 €	177 033 €	336 029 €	470 126 €	125 808 €	160 999 €	1 264 647 €	2 616 517 €
Différences 2015/2014	16 361 €	-1 391 €	5 522 €	37 749 €	27 103 €	-17 077 €	6 392 €	11 237 €	23 871 €	109 768 €

- Estimation des montants chargés des heures/cours complémentaires

2011			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 614 587 €	- €	1 614 587 €
Non fonctionnaire	905 555 €	380 333 €	1 285 888 €
TOTAL	2 520 142 €	380 333 €	2 900 475 €

2012			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 598 711 €	- €	1 598 711 €
Non fonctionnaire	1 024 807 €	432 571 €	1 457 378 €
TOTAL	2 623 518 €	432 571 €	3 056 089 €

2013			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 503 345 €	- €	1 503 345 €
Non fonctionnaire	906 342 €	382 567 €	1 288 909 €
TOTAL	2 409 687 €	382 567 €	2 792 254 €

2014			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 570 837 €	- €	1 570 837 €
Non fonctionnaire	935 912 €	395 891 €	1 331 803 €
TOTAL	2 506 749 €	395 891 €	2 902 640 €

2015			
Statut	Montant Brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 647 754 €	- €	1 647 754 €
Non fonctionnaire	968 763 €	409 786 €	1 378 549 €
TOTAL	2 616 517 €	409 786 €	3 026 303 €

2) Répartitions des heures/cours complémentaires

- Répartition du nombre d'agents par catégorie et tranche d'heures/cours complémentaires

Catégories	0<=50	<=100	<=150	<=192	>192	TOTAL
Contractuels	13	10	2	1		26
PRCE	8	8	13	17	8	54
PRAG	11	7	8	7	4	37
MCF	77	56	30	16	2	181
PU	26	16	2			44
Sous-total	135	97	55	41	14	342
VACATAIRE	576	155	48	26		805
TOTAL	711	252	103	67	14	1147

1147 agents ont réalisé des heures/cours complémentaires dans l'établissement.

- Répartition du nombre d'agents par tranche d'heures/cours complémentaires depuis 2010

Année	0<=50	<=100	<=150	<=192	>192	Total
TOTAL 2010	828	237	116	79	16	1276
TOTAL 2011	796	274	104	51	20	1245
TOTAL 2012	783	275	105	56	21	1240
TOTAL 2013	775	257	85	57	13	1187
TOTAL 2014	753	228	98	56	31	1166
TOTAL 2015	711	252	103	67	14	1147

Exemple de lecture : en 2015, 711 agents (y compris les vacataires) ont réalisé entre 1 et 50 heures complémentaires. 14 agents réalisent plus de 192 heures qui est la limite fixée dans l'établissement au-delà de laquelle il est nécessaire de demander une autorisation au président.

- Répartition des heures/cours complémentaires par discipline

La discipline est celle de l'enseignant pour les non extérieurs et celle de la matière enseignée pour les extérieurs.

Discipline	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Biologie	1 950,70	1 854,30	1 350,60	1 724,00
Chimie	1 479,60	1 609,20	1 572,90	1 397,77
E.E.A	2 738,20	2 753,70	3 489,30	2 790,69
Génie civil	2 219,20	1 242,20	1 212,20	1 354,48
Géologie	520,8	434,6	258,1	329,66
Hygiène, Sécurité, Environnement				447,08
Informatique	3 194,70	2 976,50	3 230,20	3 621,68
Mathématiques	2 715,10	2 389,40	2 809,70	3 357,87
Mécanique	4 490,20	4 276,00	5 658,40	5 365,31
Physique	1 240,00	1 144,60	1 005,70	1 124,34
Arts : plastique, spectacle, musique ...	516	299,6	162,7	131,22
Sciences de l'information et de la communication	2 481,80	1 976,50	2 270,30	2 414,09
Histoire du droit	314	127	191,8	154,50
Droit privé	2 405,80	2 863,00	2 779,70	3 053,58
Droit public	1 489,40	1 531,50	1 117,70	1 079,00
Sciences eco. générale	2 195,50	2 756,70	2 523,00	2 490,05
Sciences de l'éducation	119,7	91,5	77,6	76,50
Anthropologie, ethnologie, préhistoire	46	38		0,00
Géographie physique, humaine	830,4	889,1	792,7	983,38
Sciences de gestion	10 284,70	10 777,80	11 189,20	11 202,51
Histoire et civilisations : histoire et archéologie	89	71	94,5	164,50
Histoire et civilisations : histoire moderne	599,1	547,5	403,9	600,59
Sciences du langage	189	160,5	153	308,25
Langues et littératures anciennes	609	580,3	339,8	355,50
Langage et littérature française et littérature comparée	855,3	1 176,60	1 078,50	1 303,11
Philosophie	108	136,5	33	30,00
Sciences politiques	101,5	107	157,3	129,75
Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	695,3	535,7	673,3	777,22
Sociologie, démographie	556,7	420,8	607,3	611,63
Aménagement de l'espace	904,3	847,3	729	718,12
Bureautique	89,8	150,3	253,7	309,76
Documentation - Mémoire	535,4	519	497,3	489,50

Education physiques et sportives	1 706,50	1 495,60	1 477,00	1 572,34
Techniques d'expression - préparation concours	487,7	711	1 221,00	1 335,71
Français langue étrangère	2 181,50	1 377,50	1 287,00	1 505,55
Allemand	746	571	375,5	539,23
Anglais	5 233,20	5 298,60	5 026,80	5 528,67
Arabe	94,5	96,3	97	61,25
Chinois	124,5	208,8	175,8	134,50
Coréen	176	268,5	105	52,50
Espagnol	1 429,30	1 441,80	1 438,20	1 601,18
Indonésien	86	96	46	55,50
Italien	54,5	76	42	77,00
Japonais	92,5	277,8	198,3	15,50
Portugais	113	65	132,5	113,50
Russe	0	1	0,5	32,25
Sans discipline	3 844,60	2 731,50	1 977,20	2 205,66
TOTAL	62 933,90	59 999,70	60 311,70	63 725,98

Les 3 disciplines qui concentrent le volume d'heures/cours complémentaires le plus important sont :

- Les sciences de gestion : 17,57% du volume global
- L'anglais : 8,67% du volume global
- La mécanique : 8,41% du volume global.

3) Les vacances administratives

- Montants bruts des vacances par population depuis 2011

Population \ Année	2011	2012	2013	2014	2015	Différences 2015-2014
Contrat étudiant	179 383 €	164 328 €	150 380 €	152 802 €	141 101 €	- 11 701 €
Vacataires	148 102 €	150 599 €	122 953 €	99 852 €	123 955 €	24 102 €
Enseignants	17 222 €	14 724 €	14 234 €	12 866 €	14 331 €	1 465 €
BIATSS	6 476 €	6 126 €	12 684 €	7 827 €	4 043 €	- 3 784 €
TOTAL	351 184 €	335 777 €	300 251 €	273 348 €	283 430 €	10 082 €

- Montants bruts des vacances par type d'heure depuis 2012

Type \ Année	2012	2013	2014	2015	Différences 2015-2014	Variation
Expertise ⁵	15 426 €	12 694 €	3 989 €	824 €	- 3 165 €	-79,33%
Formation des personnels	4 152 €	3 007 €	10 109 €	8 202 €	- 1 907 €	-18,86%
Heures enseignement ⁶	47 685 €	63 077 €	55 394 €	52 012 €	- 3 382 €	-6,11%
Heures étudiants ⁷	165 497 €	147 721 €	155 100 €	140 231 €	- 14 869 €	-9,59%
Heures de surveillances ⁸	54 913 €	41 138 €	14 054 €	18 218 €	4 165 €	29,63%
Autres ⁹	48 104 €	32 616 €	34 702 €	63 942 €	29 240 €	84,26%
TOTAL	335 777 €	300 251 €	273 348 €	283 430 €	10 082 €	3,69%

⁵ Expertise : vacances essentiellement du laboratoire IDEES

⁶ HC : vacances d'enseignements

⁷ HE : heures effectuées par des contrats étudiants

⁸ HS : heures de surveillances d'examen

⁹ HV : vacances diverses (exemple : vacances réalisées dans le cadre de projets de recherche comme des enquêtes de terrain s'agissant des projets en SHS)

Les heures effectuées par des contrats étudiants (HE) à la scolarité centrale correspondent aux heures effectuées dans le cadre de l'organisation de la chaîne d'inscription des périodes de juillet à octobre.

- Montants bruts des vacances 2015 par type d'heure et composante ou service

Composantes ou services \ Type	Expertise	Formation des personnels	HC	HE	HS	HV	TOTAL
EDRESUP							- €
SERVICE HANDICAP				34 689 €			34 689 €
SRI				8 412 €			8 412 €
scolarité centrale et vie étudiante				34 470 €		3 736 €	38 207 €
central		8 202 €	859 €	1 512 €	1 253 €	36 359 €	48 185 €
UFR LSH			1 555 €	9 404 €	892 €	74 €	11 925 €
UFR ST				3 196 €	6 216 €		9 411 €
FAI				11 424 €	8 219 €	2 631 €	22 273 €
SUAPS				2 190 €		3 362 €	5 552 €
Service culturel			11 966 €	1 905 €		1 702 €	15 573 €
SCD			573 €	24 060 €			24 632 €
ISEL			7 773 €	1 025 €	645 €		9 443 €
CFA						14 114 €	14 114 €
FC			10 086 €		994 €	1 964 €	13 044 €
IUT			19 200 €	7 945 €			27 146 €
Autres	824 €						824 €
TOTAL	824 €	8 202 €	52 012 €	140 231 €	18 218 €	63 942 €	283 430 €

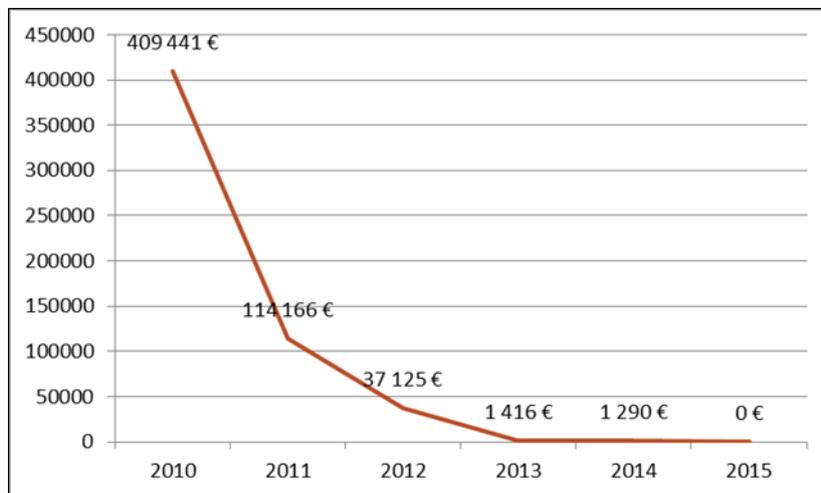
- Estimation du coût total des vacances

	2011	2012	2013	2014	2015	Différences 2015-2014
Titulaire	34 246 €	26 948 €	29 099 €	29 761 €	37 972 €	8 211 €
Non titulaire	316 938 €	308 829 €	271 153 €	243 587 €	245 458 €	1 871 €
TOTAL	351 184 €	335 777 €	300 251 €	273 348 €	283 430 €	10 082 €
TOTAL CHARGE	484 964 €	466 134 €	414 705 €	377 457 €	389 492 €	12 035 €

Le montant brut des vacances a augmenté de 3,7% entre 2014 et 2015.

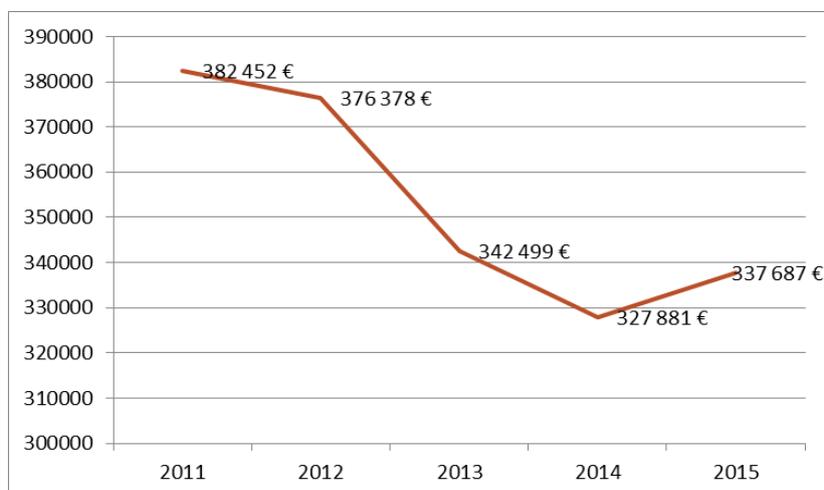
E. Les allocations de retour à l'emploi

- Les ARE payées par l'Université depuis 2010



Le passage aux ASSEDIC en 2011 a entraîné une forte baisse des indemnités de chômage payés par l'Université. En contrepartie, l'Université paye une cotisation sur les salaires.

- Les cotisations ASSEDIC depuis 2011



Chapitre 3 : Les conditions de travail

A. L'action sociale

Dans le cadre de la loi relative aux compétences élargies des universités appliquée depuis janvier 2011 au sein de l'université du Havre, l'action sociale, à destination des personnels est une mission dont l'université s'est pleinement saisie.

L'établissement définit sa politique d'action sociale, en servant les prestations interministérielles (PIM) telles que prévues par la circulaire du 24 décembre 2014 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et en adoptant des montants d'aides spécifiques d'initiative universitaire (ASIU).

Cette action s'inscrit dans le volet Responsabilité sociale des établissements.

La politique d'action sociale a pour objectifs d'assurer une bonne articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, (restauration, logement, enfance et loisirs), d'aider les agents à faire face à des situations difficiles et agir en prévention.

Enfin les conditions de travail font l'objet d'études communes avec la cellule hygiène et sécurité ainsi qu'avec la DIRLOG afin de construire des actions ciblées en matière de prévention, d'adaptation et de maintien de poste.

En 2015, le montant global des aides allouées s'est élevé à 49 690,12 € euros. Les aides se classent en quatre grandes catégories: Les PIM et les ASIU, les aides exceptionnelles, les prêts à taux zéro et les aménagements de postes de travail.

Différentes aides	Intitulé de l'aide
PIM	La prestation repas
	Les aides à la famille
	Les aides aux séjours d'enfants
	Les aides aux enfants handicapés
ASIU	Situation financière exceptionnelle
	Subvention pour séjour
	Aide aux études et à la formation
	Aide à l'entrée dans un logement

Pour l'attribution des PIM, les montants versés sont fixés par la circulaire relative aux Prestations Interministérielles d'action sociale à réglementation commune- Taux 2015 : circulaire NOR : RDFS1427715C du 24 décembre 2014 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Le montant des prestations ASIU est fixé par le conseil d'administration de l'université.

Ces prestations sont versées sous conditions de ressources du foyer et dans la limite des crédits disponibles.

Elles sont plus particulièrement orientées vers la cellule familiale, les enfants : Aide aux études et à la formation – Aides aux séjours d'enfants dans le cadre de la scolarité ou pour des séjours linguistiques, mais aussi en centres de séjours avec ou sans hébergement.

Enfin, une assistante sociale assure l'accompagnement des personnels de l'université ainsi que des étudiants. Le travail social consiste à diagnostiquer avec l'agent les difficultés économiques, professionnelles, personnelles et apporter des pistes d'orientation. L'assistante sociale reçoit les agents qui en ont préalablement fait la demande. Une synthèse des dossiers anonymés est présentée, pour avis, à la Commission Restreinte d'Aides et de Prêts (CRAP).

Des aides exceptionnelles sont mises en place par l'université pour répondre à des situations d'urgence mettant en jeu l'équilibre financier des agents.

Le recrutement à temps complet d'une assistante sociale au sein de l'équipe médico-sociale prend tout son sens cette année 2015. En effet, au-delà de ses qualités d'écoute, l'assistante sociale peut construire avec l'agent un accompagnement sur plusieurs semaines pour débloquer une situation problématique. L'agent bénéficie ainsi de clés sur le court terme mais transposables sur le long terme au regard des outils personnalisés proposés.

1) Les aides

Un montant de **49 690** euros a été réparti en 2015 dans quatre catégories d'aides :

- Les PIM et ASIU
- Les aides exceptionnelles
- Les prêts à taux zéro
- Aménagement de poste

Les bénéficiaires de l'action sociale sont : les BIATSS, les enseignants du second degré, les enseignants chercheurs, les stagiaires titulaires en position d'activité, rémunérés sur le budget Etat, les contractuels bénéficiaires de contrats conclus pour une durée égale ou supérieure à six mois, avec une quotité travaillée supérieure ou égale à 50%, les retraités de l'Etat, les allocataires retour à emploi, les ayants droit, tuteurs d'orphelins d'un agent de l'enseignement supérieur.

Motifs de l'aide PIM ou ASIU	ASIU	PIM	Montant	%	nombre de bénéficiaires
Restauration		X	2 222 €	7,0%	-
Aides logement	X		472 €	1,5%	1
Consultations psychologue	X		1 485 €	4,6%	-
Aides aux études et à la formation	X		15 400 €	48,2%	19
Séjour d'enfant ou d'étudiant dans le cadre du système éducatif	X	X	708 €	2,2%	5
Centre de vacances collectifs avec hébergement	X	X	2 092 €	6,6%	2
Centre de loisir sans hébergement		X	809 €	2,5%	6
Assistance juridique	X		180 €	0,6%	2
Allocation aux parents d'enfant handicapé		X	8 575 €	26,8%	4
Total			31 942 €	100%	

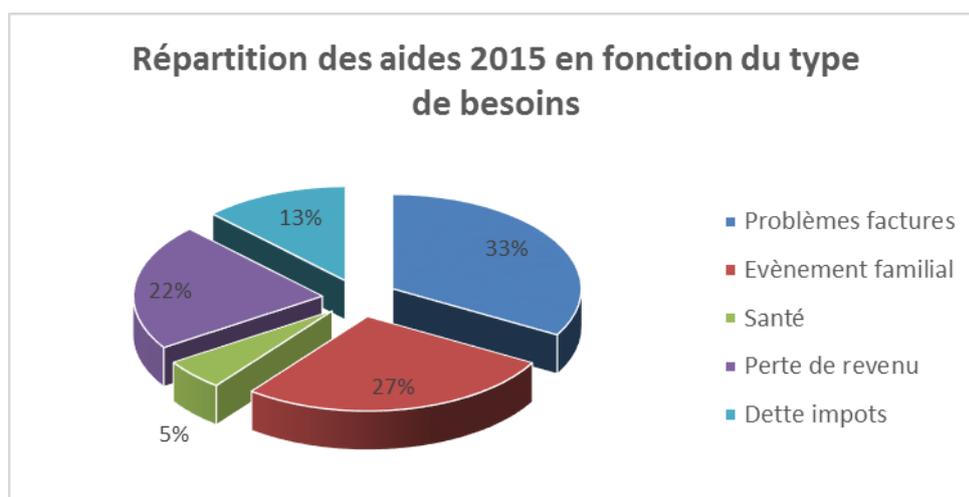
2) Les aides exceptionnelles

Les dossiers de demandes d'aides et/ou de prêts sont présentés devant une commission restreinte composée de :

- Un vice-président du CA, membre du personnel
- La directrice générale des services
- Le directeur des ressources humaines ou son représentant
- Le responsable du bureau de l'action sociale et de l'environnement professionnel
- Deux représentants élus du CA (un enseignant et un non enseignant)
- Deux représentants élus du CT (un enseignant et un non enseignant)
- L'assistante sociale

La commission émet un avis qui est notifié aux bénéficiaires.

La somme répartie en 2015 est de : **8 048 € pour 17 dossiers**



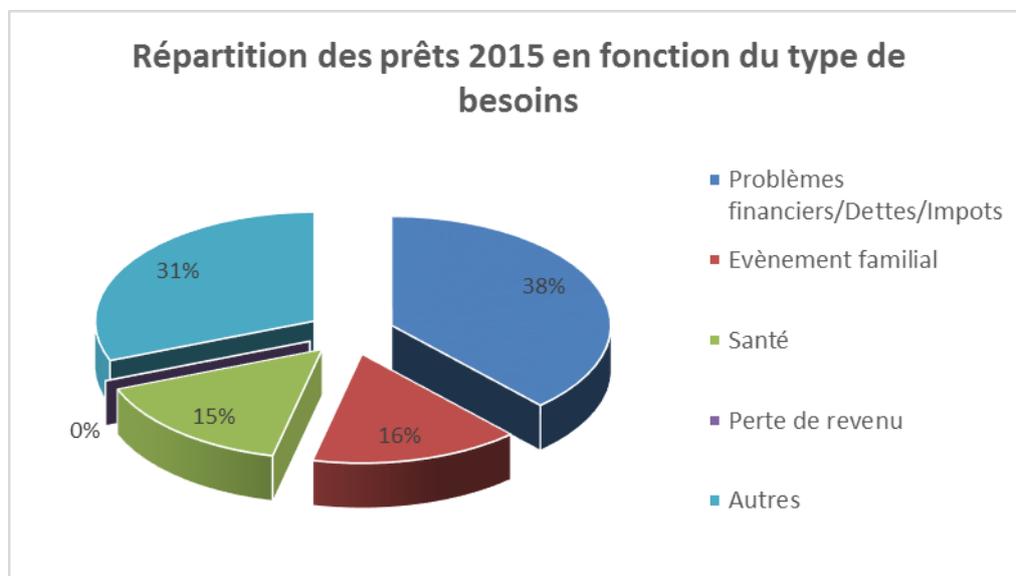
	2013	2014	2015
Problèmes factures	1 741 €	3 331 €	2 668 €
Evènement familial	4 018 €	1 700 €	2 200 €
Santé	938 €	300 €	430 €
Perte de revenu	1 473 €	800 €	1 750 €
Dette impôts	4 688 €	2 108 €	1 000 €
Autres	536 €	500 €	
TOTAL	13 393 €	8 739 € *	8 048 €

* Remarque : correction / au dernier bilan (10662 €)

En 2015, la CRAP a proposé au président la répartition de 8 048€ pour 17 dossiers acceptés.

3) Les prêts à taux zéro

Des prêts à taux zéro peuvent être accordés aux agents de l'université sur demande et après avis de la commission, certains de ces prêts peuvent être proposés en réponse à une demande d'aide récurrente. La somme répartie en 2015 est de : **9 700€ pour 8 dossiers**



	2013	2014	2015
Problèmes financiers/Dettes/Impôts	3 192 €	3 038 €	3700
Evènement familial	3 990 €	1 485 €	1500
Santé	3 192 €	743 €	1500
Perte de revenu	1 026 €	/	/
Autres		1 485 €	3000
Total	11 400 €	6 750 €	9 700 €

En 2015, le montant minimum de prêt accordé est de 400 euros, le montant maximum, de 1500 euros.

4) Typologie des bénéficiaires

Répartition par catégorie en % des effectifs totaux *			
Motifs de l'aide PIM ou ASIU	A	B	C
Restauration	-	-	-
Aides logement	0,0%	0,0%	0,6%
Consultations psychologue	-	-	-
Aides aux études et à la formation	0,3%	3,4%	8,0%
Séjour d'enfant ou d'étudiant dans le cadre du système éducatif	0,0%	2,3%	1,7%
Centre de vacances collectifs avec hébergement	0,0%	2,3%	0,0%
Centre de loisir sans hébergement	0,0%	3,4%	1,7%
Assistance juridique	0,0%	0,0%	1,1%
Allocation aux parents d'enfant handicapé	0,2%	2,3%	0,6%
Les aides exceptionnelles	0,2%	1,1%	7,5%
Les prêts à taux zéro	0,2%	1,1%	3,4%

En 2015, 3,4% des agents de catégorie C ont bénéficié d'un prêt à taux zéro, parmi les personnels entre 41 et 45 ans, ils sont 2% à en bénéficier.

Répartition par tranche d'âge en % des effectifs totaux *										
Motifs de l'aide PIM ou ASIU	- 25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65	+ 65
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides logement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Consultations psychologue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides aux études et à la formation	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	2,7%	7,3%	3,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Séjour d'enfant ou d'étudiant dans le cadre du système éducatif	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,7%	1,5%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de vacances collectifs avec hébergement	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de loisir sans hébergement	0,0%	0,0%	0,0%	4,4%	0,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Assistance juridique	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Allocation aux parents d'enfant handicapé	0,0%	0,0%	0,0%	2,2%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les aides exceptionnelles	4,8%	0,0%	0,0%	1,1%	4,1%	0,7%	1,7%	2,6%	2,2%	0,0%
Les prêts à taux zéro	0,0%	1,0%	0,0%	0,0%	2,0%	2,2%	0,0%	0,0%	2,2%	0,0%

*Base de référence : effectifs moyens 2015

5) Aide d'urgence

A titre exceptionnel, une aide d'urgence d'un montant maximum de 300 € peut être accordée au personnel, après entretien avec l'assistante sociale.

Cette aide est entérinée par la commission d'aide suivante. Elle est accordée uniquement pour répondre à des difficultés financières urgentes comme un compte bancaire bloqué, une menace d'expulsion du logement, une coupure d'électricité, de gaz, d'eau...

6) L'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap

La loi 2005-12 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fait obligation aux employeurs publics de réserver au moins 6% des emplois à des personnels en situation de handicap.

Filière	Corps	Effectifs des personnels en situation de handicap	
		Homme	Femme
itrfr	assistant ingénieur(A)	1	
itrfr	technicien de recherche	2	
itrfr	adjoint technique	6	4
contractuel	enseignant		1
contractuel	doctorant	1	
contractuel	biatss	4	2
contractuel	magasinier		2
contractuel	adjoint technique		1
adm	adjaenes	1	8
adm	saenes		1
bibli	magasinier	2	1
bibli	conservateur	1	
enseignant		3	4
Total général		21	24

Avec un taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 5,13%, l'université du Havre compte parmi les universités les plus engagées.

Si le taux de 6% fixé par la loi, n'est pas atteint, des pénalités sont versées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

L'université du Havre développe une communication vers les agents afin de permettre l'identification régulière et l'actualisation des données.

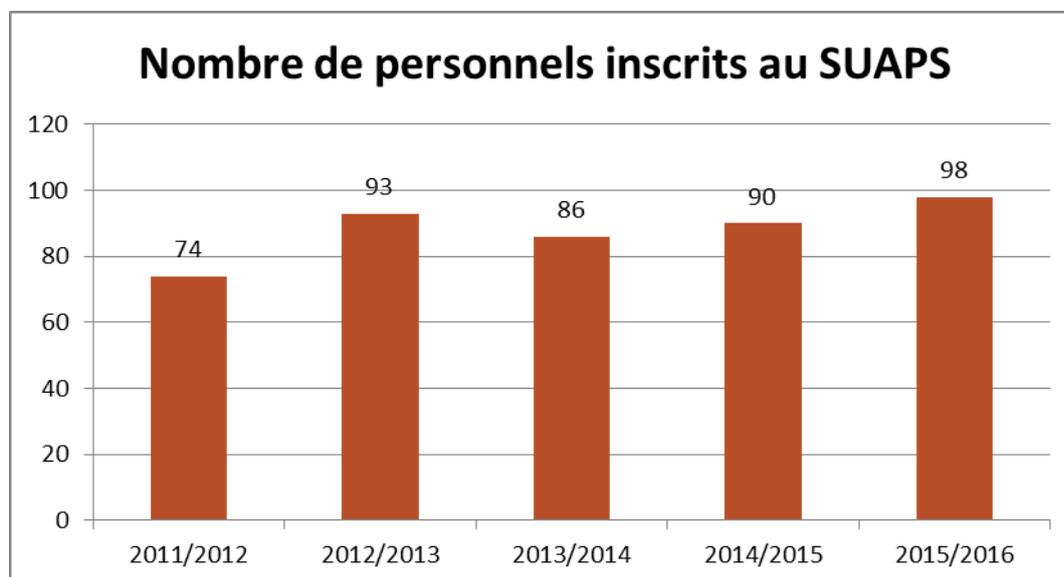
L'objectif est de pouvoir satisfaire des demandes croissantes d'aménagement de poste pour favoriser l'accueil de personnels en situation de handicap ou maintenir ceux-ci dans leur poste.

En 2015, 5 demandes de compensation du handicap sous la forme d'aménagement de poste de travail ont été réalisées pour un montant de 3 549,35 €.

7) Les autres conditions de vie

Les activités du SUAPS

Toutes les activités mises en place par le SUAPS sont à disposition du personnel au même titre que les étudiants. Il existe plusieurs types d'activités sportives au SUAPS dont : les sports collectifs, les sports de combats ou les sports d'expression et de remise en forme.



En 2015/2016, 98 agents sont adhérents au SUAPS, dont 26 hommes et 72 femmes.

Le C.A.C.S.U.H.

Le Comité d'Action Culturelle et Sociale de l'Université du Havre (C.A.C.S.U.H.) est à la fois l'Amicale du personnel et, toute proportion gardée, l'équivalent d'un Comité d'Entreprise ; à ce titre les activités du C.A.C.S.U.H. concernent uniquement le personnel, toutes catégories confondues.

Ses actions sont variées, leur but étant de tous se retrouver, pour des moments de détente, au cours de manifestations conviviales et familiales (excursions, places de cinéma, spectacles, randonnées pédestres....).

En 2015/2016, le C.A.C.S.U.H. compte 87 adhérents (contre 81 en 2014/2015), dont 29 hommes et 58 femmes.

B. La médecine de prévention

Le service de santé au travail a été créé en juin 2010 avec l'embauche d'un médecin qui partage son activité entre la médecine de prévention (médecine du travail), et la direction du Service de médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS), dédiée aux étudiants.

Le médecin de prévention est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent. A ce titre il est le conseiller des agents et de l'administration. Il dispose de deux types de moyens d'action :

- L'action sur le milieu professionnel qui lui permet d'évaluer les conditions de travail et d'agir sur elles (études de postes de travail, visites le locaux de travail)
- La surveillance médicale des agents (visites médicales)

1) Actions en milieu de travail

En 2015 ont été réalisées :

- 2 études de poste de travail (agents d'entretien site Lebon et site caucriauville). Ces études de poste sont motivées soit par une difficulté de santé d'un agent justifiant un aménagement de son poste de travail, soit pour une évaluation des risques professionnels. Dans le cadre des aménagements de poste de travail, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités (chargés de mission handicap, ergonomes).
- Actions de santé publique : Octobre Rose (prévention du cancer du sein- 20/10/15) Journée mondiale de lutte contre le Sida organisée sur le site Lebon (01/12/15), Forums santé organisés en partenariat avec la CODAH et de nombreux organismes et /ou associations œuvrant dans la prévention sanitaire (29/09/15 IUT Caucriauville- 13/11/15 IUT Frissard). Ces manifestations sont destinées principalement aux étudiants mais sont également ouvertes aux personnels de l'établissement.
- Formation gestes et postures à l'attention des agents de la Direction de la Logistique (agents d'entretien et agents de maintenance) le 18/06/15
- Enquête exposition à l'amiante (initiée en 2007-2008 par le MESR, reconduite en 2013 et 2015)

2) Surveillance médicale des agents

Le médecin de prévention effectue un suivi médical des agents selon plusieurs modalités :

- Première visite (ou visite d'embauche) puis visites périodiques (au minimum tous les 5 ans)
- Visites de surveillance médicale particulière (dite « renforcée ») pour des personnels exposés à des risques spéciaux ou pour des motifs liés à leur état de santé (travailleurs en situation de handicap, reprise après Congé Longue Maladie ou Congé Longue Durée, femmes enceintes, agents souffrant de pathologies particulières). Elles sont au minimum annuelles.

Autres visites : visites à la demande de l'agent ou de l'administration, visite de reprise après un arrêt de travail, visite de pré-reprise...

	2012	2013	2014	2015
1ère visite	76	29	53	56
sur demande employeur	7	6	5	10
sur demande méd. du travail	47	62	72	72
sur demande agent	17	22	15	14
préreprise sur demande agent	5	2	7	6
préreprise sur demande méd. Traitant	1	0	1	6
préreprise sur demande méd. Conseil	0	0	0	0
reprise après AT	7	9	2	1
reprise après CLD	0	0	1	0
reprise après CLM	4	3	2	6
reprise après congé parental	3	3	1	0
reprise après congé maternité	4	11	3	3
reprise après congé maladie (ordinaire)	18	23	17	12
reprise après congé maladie prof.	0	0	0	0
VM périodique non SMR	16	107	81	130
VM périodique non SMR rapprochée	23	20	24	36
VM périodique SMR	36	59	66	79
Dossier RQTH / certificats divers	0	0	0	5 / 13
TOTAL	264	356	350	449

Entre 2014 et 2015 on constate une progression du volume de visite toutes catégories confondues : 99 visites supplémentaires, soit une augmentation de 22% du nombre de visite.

AT : accident du travail ou accident de service

CLD : congé longue durée

CLM : congé longue maladie

SMR : surveillance médicale renforcée

RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (*pas de visite spécifique car ces dossiers sont généralement traités à l'occasion d'une autre visite*)

Le nombre de visites spontanées est de 1,66/100 agents.

Le taux de couverture des agents par le médecin de prévention est de 89,6/100 agents (au 31/12/2015).

Depuis la création du service de médecine de prévention, il n'y a pas eu de reconnaissance en maladie professionnelle ou maladie contractée en service.

Les visites non SMR rapprochées concernent généralement les opérateurs logistiques qui sont exposés à des risques professionnels majorés (traumatismes, troubles musculo-squelettiques). Elles ont lieu tous les 2 ans.

Nombre de visites médicales par conclusion :

Avis favorable / apte au poste: 362

Avis favorable avec aménagement de poste ou restriction d'aptitude: 68

Avis favorable avec aménagement temporaire: 12

Sans avis ou avis différé: 7 (*concerne généralement des agents en arrêt maladie ou pour lesquels des examens complémentaires sont en attente*)

Nombre d'orientations médicales :

Ophtalmologue : 4

ORL : 1

Psychologue du travail: 7

Psychiatre : 1

Médecin traitant: 8

Activité infirmerie à destination des personnels :

258 passages (189 en 2014) : soins de première intention, soins sur prescription médicale, vaccinations, soins et orientation vers les urgences en cas d'accident du travail ou de trajet, appel au centre anti-poison, appel au SAMU avec intervention.

C. Les absences (maladie, maternité, etc.)

1) Historique

	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		Total	
	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
2011	45	1483	9	124	150	5633	42	776	246	8016
2012	50	1363	11	662	107	4803	26	1104	194	7932
2013	47	1719	12	551	110	4865	28	1109	197	8244
2014	48	1880	4	252	124	4861	37	1697	213	8690
2015	59	2576	8	59	117	4822	37	796	221	8253

En 2015, 221 agents ont totalisé 8253 jours d'absence.

2) Absences 2014 par type de congé

Type de congé	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		TOTAL	
	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
ACCIDENT SERV					5	559			5	559
CGM							1	259	1	259
CLD	1	365			6	1315			7	1680
CLM	4	373			5	1195			9	1568
MALADIE	37	621	3	192	114	1646	35	852	189	3311
MATERNITE	6	499	1	60	2	146	5	586	14	1291
PATERNITE	2	22							2	22
TOTAL	48	1880	4	252	124	4861	37	1697	213	8690

Un agent ayant eu des congés de plusieurs types est comptabilisé une fois pour chaque type de congé mais une seule fois au niveau du nombre total d'agents.

En 2014, 189 agents ont totalisé 3311 jours d'absence pour maladie.

3) Absences 2015 par type de congé

Type de congé	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		TOTAL	
	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
ACCIDENT SERV	2	151			4	233			6	384
ACCIDENT TRAV							2	89	2	89
CGM									0	0
CLD	1	365			5	1430			6	1795
CLM	4	644			6	1069			10	1713
MALADIE	48	878	8	59	106	1743	37	428	199	3108
MATERNITE	6	538			4	347	2	279	12	1164
PATERNITE									0	0
TOTAL	59	2576	8	59	117	4822	37	796	221	8253

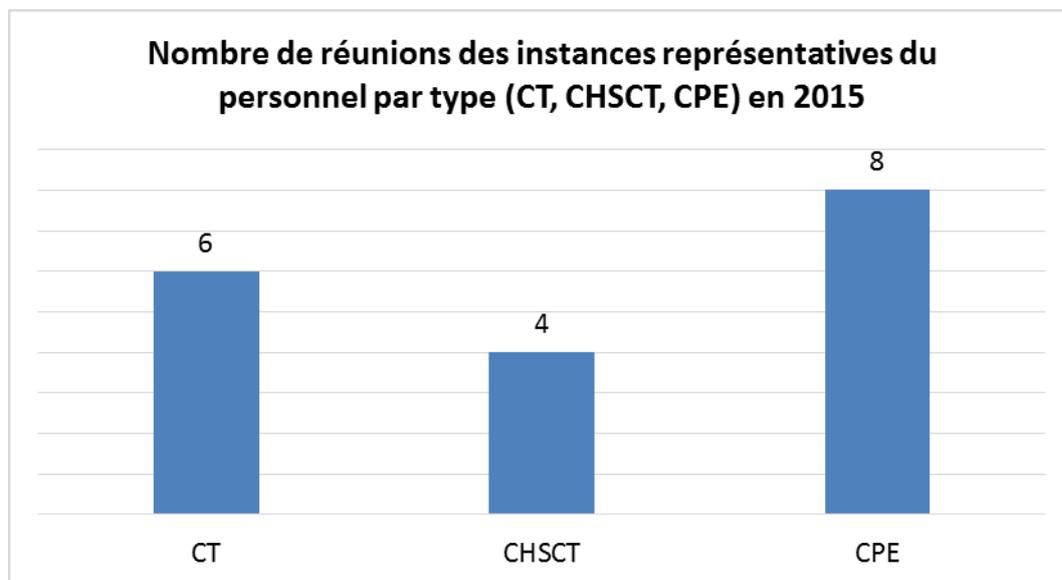
Un agent ayant eu des congés de plusieurs types est comptabilisé une fois pour chaque type de congé mais une seule fois au niveau du nombre total d'agents.

En 2015, on constate une diminution de 5% du volume de jours d'absence (- 437 jours). Ce sont en particulier les jours d'absence pour maladie qui ont diminué.

Type de congé	Durée en jours	Nombre de jours d'arrêts pour maladie, rapporté à l'effectif moyen de l'année
ACCIDENT SERV	384	0,6
ACCIDENT TRAV	89	
CGM	0	4,2
CLD	1795	
CLM	1713	
MALADIE	3108	3,7
MATERNITE	1164	1,4
PATERNITE	0	
TOTAL	8253	9,8

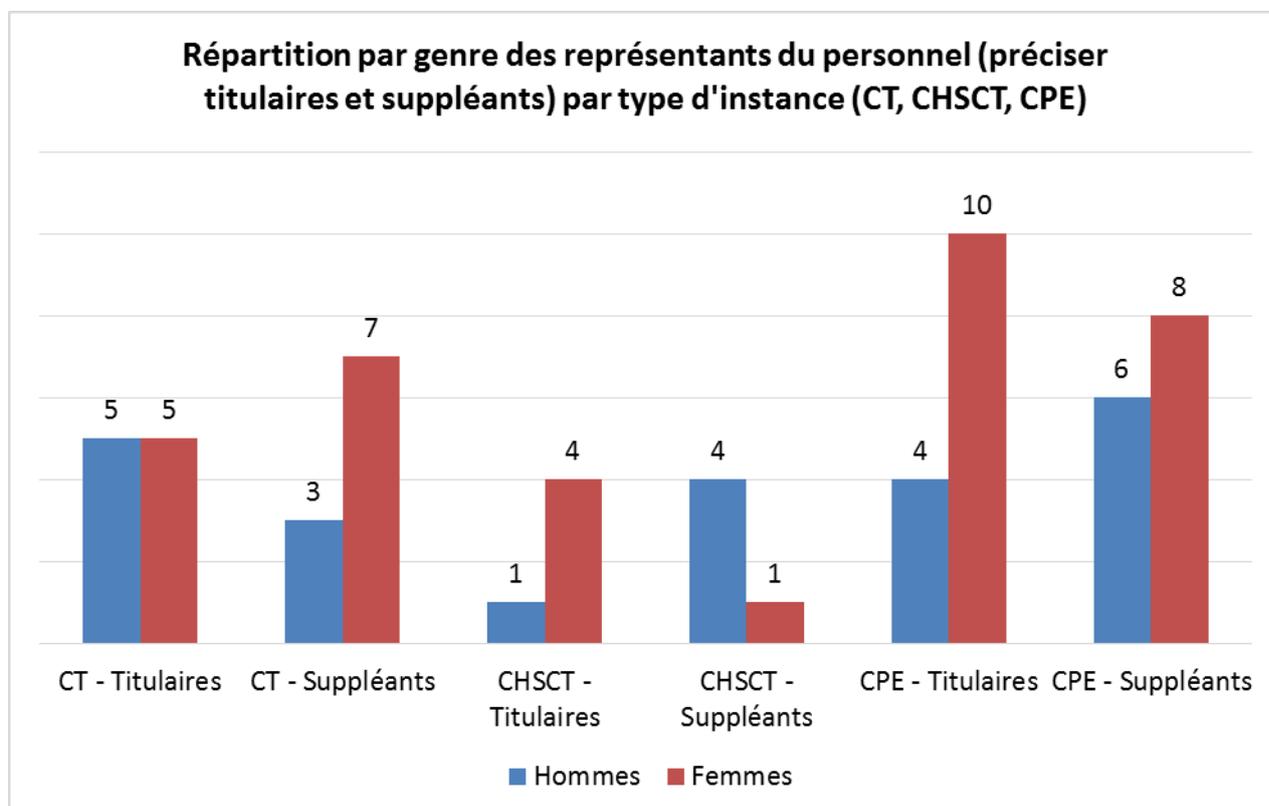
D. Les relations professionnelles

1) Les instances



A noter qu'aucune reconvoication du CT n'a été rendue nécessaire à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel et qu'aucun jour non travaillé pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national ou correspondant à un mot d'ordre local n'a été recensé.

2) Les membres des instances



3) La formation des membres des instances

L'établissement a mis en place une formation à destination des membres du CHSCT suite aux élections professionnelles de décembre 2014.

	2015
Coût de la formation des membres des CHSCT	3147 €

	2015
Nombre de membres de CHSCT formés durant cinq jours	8
Nombre de membres de CHSCT	10
Pourcentage de membres de CHSCT formés durant sept jours	80%

4) Les décharges des membres des instances

Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures) : 55h

Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service (DAS) : 55h

Il n'y a pas de local dédié et mis à disposition des organisations syndicales.

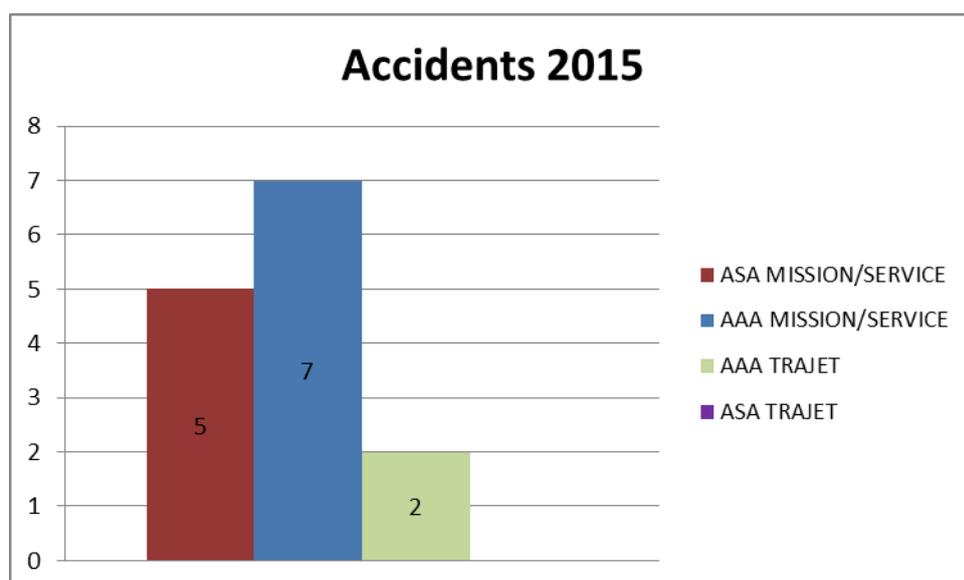
Chapitre 4 : La politique hygiène et sécurité

Contexte réglementaire :

La prévention des risques et la sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur est régie par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

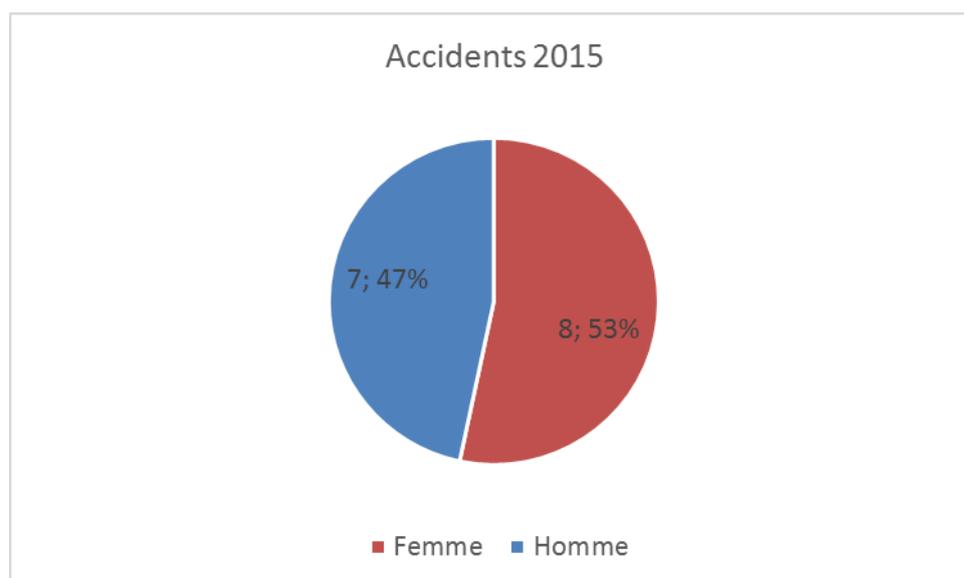
Le décret de 1982 modifié reprend les dispositions des livres I à V de la quatrième partie du Code du travail et leurs textes d'application.

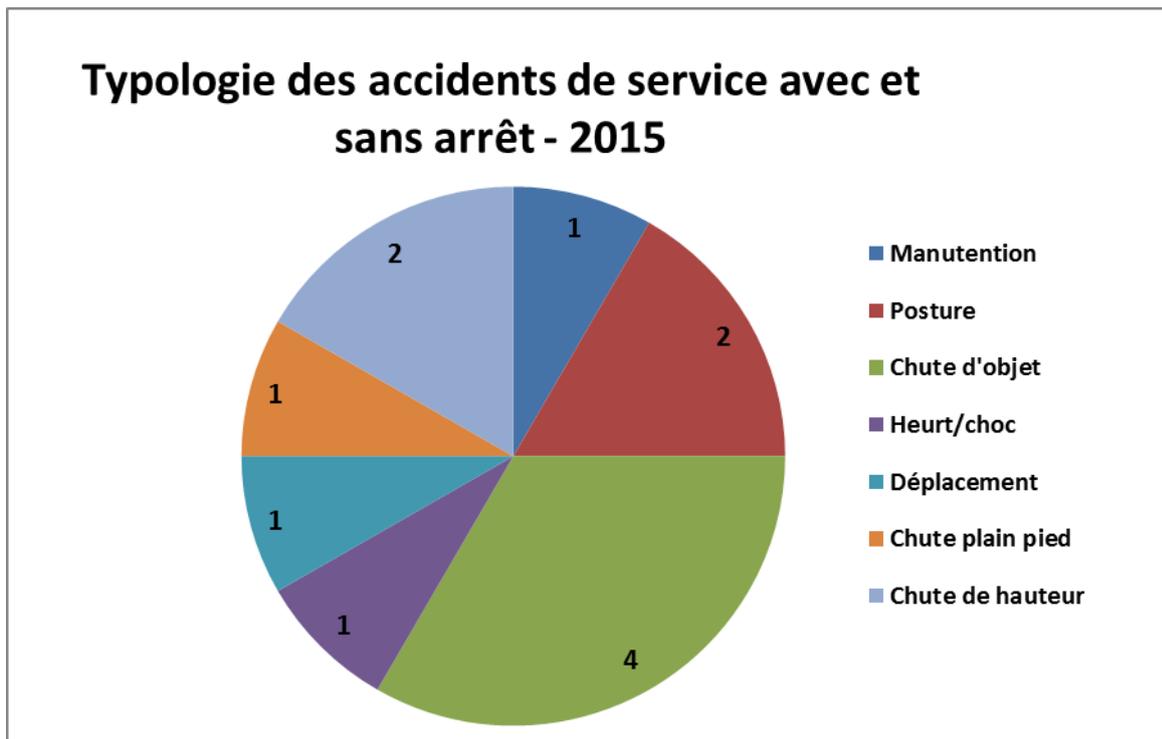
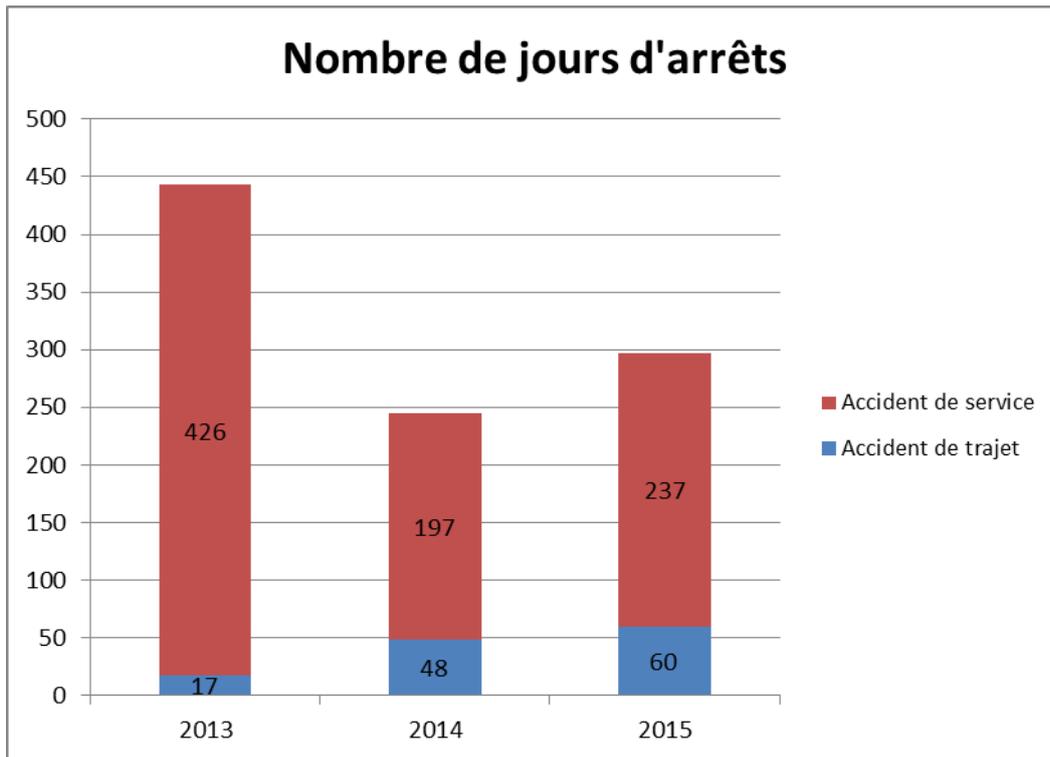
A. Les accidents de travail et maladies professionnelles



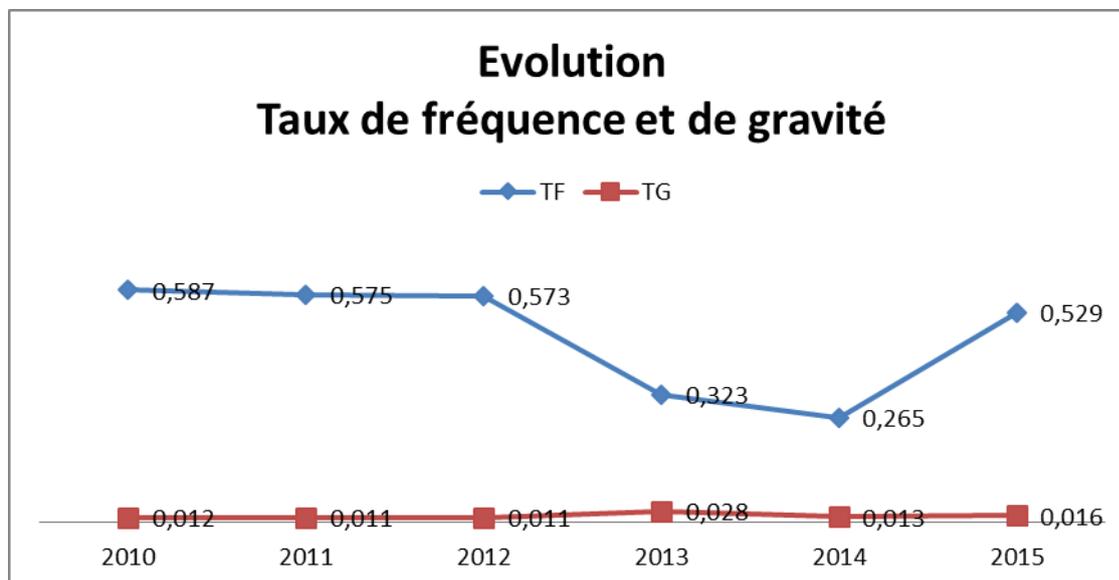
ASA : accidents sans arrêt

AAA : Accidents avec arrêt





	2013	2014	2015
Coût des honoraires et soins	4 755,27 €	6 759,66 €	7256,05 €
Masse salariale	57 231,64 €	21 322,94 €	NC



Taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées
Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées

B. Acteurs et organisation de la prévention des risques

La politique hygiène et sécurité, définie par le Président, est mise en œuvre par le conseiller en prévention de l'établissement en relation avec les autres services : direction des ressources humaines, direction des ressources immobilières, etc. et les responsables de composantes et d'unités.

Le conseiller de prévention s'appuie également sur un réseau de 14 assistants de prévention (Barbara LESUR, Odile PETIBON, Agnès PORET, Antoine BONNESOEUR, Paul BENARD, Éric LEMAINS, Fabienne BAILLEUIL, Delphine LEVEE, Philippe BARBOT, Pascale POISNEL, Catherine CAHARD, Denis BARRIAUX, Johnny MATHE, David LELEU), répartis dans les différentes composantes, services ou laboratoires.

1) Services et comité

Le service hygiène et sécurité compte 3 personnes :

- 1 conseillère de prévention, responsable du service hygiène et sécurité, chargée de la prévention des risques au travail.
- 1 technicien en prévention du risque incendie.
- 1 assistant-e ingénieur-e : assistance de l'ingénieure hygiène sécurité, suivi technique de dossiers notamment la gestion des déchets

Les déchets pris en charge par le service sont produits par les différents composantes et services de l'université : déchets industriels banals, déchets industriels spéciaux et déchets biologiques.

La prévention des risques professionnels comprend :

- Le suivi du CHSCT

- Le pilotage de la politique de prévention
- Les relations avec les acteurs internes et externes
- La coordination du réseau d'assistants de prévention
- La sensibilisation et la formation hygiène et sécurité
- La coordination de l'évaluation des risques
- Le suivi des vérifications techniques réglementaires

Depuis le 1^{er} janvier 2012, ce service est doté d'un budget propre ; il s'élève en 2015 à 88 000 €.

La prévention du risque incendie comprend les activités suivantes :

- L'instruction des demandes d'organisation de manifestations afin de s'assurer que les conditions de sécurité sont respectées,
- Les exercices périodiques d'évacuation
- Le suivi des commissions de sécurité sur les différents sites
- L'organisation de la sécurité incendie (acteurs, formations, etc.), le suivi des prestataires
- L'évaluation des risques incendie : projets immobiliers ou de modifications et d'aménagement de locaux

Médecine de prévention (voir chapitre 3)

Inspection santé sécurité au travail

L'université du Havre relève du périmètre de compétences de l'inspection générale de l'administration – IGAENR - pour l'hygiène et la sécurité par décision du Conseil d'administration en date du 09 juin 2005.

L'inspecteur santé et sécurité au travail affecté à l'établissement est Monsieur Laurent ROY.

Une inspection a eu lieu en mars 2015 et portait sur les thèmes suivants :

- Fonctionnels hygiène et sécurité
- Médecine de prévention
- Evaluation des risques professionnels et programmation des actions de prévention
- CHSCT
- Formation du personnel
- Vérifications techniques réglementaires

Cette inspection a donné lieu à 10 propositions de mesures immédiates et le rapport d'inspection, communiqué par la suite, a été décliné en tableau de programmation et de suivi des actions

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - CHSCT

Le CHSCT est composé de 5 membres titulaires et 5 suppléants ainsi répartis : 3 représentants de la FSU et 2 représentants du SGEN/UNSA.

Le CHSCT est présidé par le Président de l'université.

Au cours de l'année 2015, 4 séances du CHSCT se sont déroulées :

- 05 février 2015
- 21 mai 2015
- 01 octobre 2015
- 03 décembre 2015

Le secrétaire et le secrétaire adjoint du CHSCT ont été désignés lors du CHSCT du 05/02/2015.

Il n'y a pas eu de visites du CHSCT durant l'année 2015.

2) Evaluation des risques

Programme de prévention 2015 et bilan

La programmation des actions 2015 n'avait pas fait l'objet d'une formalisation par un programme de prévention ; en revanche, le rapport 2015 sur l'évolution des risques professionnels a été présenté et discuté lors du CHSCT du 28/01/2016 puis en CT du 23/02/2016.

Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le document unique – DU a été mis en place en 2008 et comporte 15 unités de travail : composantes, services ou laboratoires suivant la nature des activités et les risques présents.

Les unités de travail sont les suivantes :

- Services situés dans les bâtiments Présidence, AI, ST (Services Centraux, Médecine de prévention & SUMPP, SRI, CRI, service Handicap)
- Services situés à la MDE (OISEAU, SUAPS, Service culturel)
- Formation continue
- SCD, bât. Bibliothèque universitaire (sites Lebon et IUT Caucriauville)
- Affaires internationales : enseignements, administration et laboratoires EDEHN, NIMEC, LexFEIM
- Lettres et sciences humaines : enseignements, administration et laboratoires IDEES, GRIC
- UFR ST : enseignements, administration, EAA, Laboratoire LITIS et LMAH
- Laboratoire URCOM et travaux pratiques chimie (ST1)
- Laboratoire SEBIO et travaux pratiques biologie (ST2)
- Laboratoire GREAH, bâtiment Bellot
- LOMC : bâtiment Bellot (OA et GC)
- LOMC : bâtiment Prony et atelier composite, IUT Caucriauville
- ISEL (-PIL)
- IUT Caucriauville : services centraux (scolarité, intérieur, patrimoine) et enseignements (départements : GMP, GEII, GLT, CS, GEA, TC, Info)
- IUT Frissard : ateliers techniques et enseignements (départements : HSE, GCCD, Infocom)

Les vérifications techniques réglementaires (équipements de travail, appareils de levage, équipements sous pression et installations de captage d'air) et les plans de prévention (entreprises extérieures) concourent également à l'évaluation et la prise en compte des risques au sein de l'établissement.

3) Formation

La formation hygiène et sécurité comporte plusieurs volets :

- L'accueil sécurité : à destination des nouveaux arrivants, quels que soient les services intégrés, avec un volet spécifique pour les personnels des laboratoires de chimie, biologie et physique
- La formation au poste de travail : habilitation électrique, etc.
- La formation à la sécurité incendie et à l'assistance aux personnes : premiers secours civiques, manipulation du système de sécurité incendie.

Les formations hygiène et sécurité sont organisées conjointement par la cellule hygiène et sécurité (recensement des besoins, des publics désignés, contenu, etc.) et le service formation de la DRH (choix de l'organisme de formation, logistique, etc.)

4) Documents hygiène et sécurité

Registre de danger grave et imminent

Pas d'inscription en 2015

Registres santé et sécurité au travail

1 inscription en 2015, concernant le bâtiment de la Présidence (humidité génératrice d'odeurs désagréables et de moisissures), la recherche de l'origine du problème est toujours en cours

C. Actions et faits saillants 2015

Mesures concernant les sorbonnes

Depuis plusieurs années, les visites périodiques ont montré que certaines sorbonnes avaient une vitesse frontale moyenne d'aspiration en-deçà de la valeur guide (0.4 m/S, fixée par l'INRS). Suite à ce constat par l'inspection santé sécurité du travail, des mesures de confinement ont été réalisées (mesure d'une concentration de gaz traceur au niveau de la vitre de la sorbonne). Ce confinement, ainsi que les mesures de vitesse d'aspiration auraient dues être effectuées à l'installation des équipements, constituant ainsi des valeurs dites de référence. Les valeurs des vitesses mesurées lors des vérifications annuelles devant être comparées aux vitesses de référence.

Les résultats pour l'ensemble du parc de sorbonnes sont repris dans le tableau ci-dessous :

Bâtiment	Vitesse d'aspiration < valeur guide	Confinement non conforme	Total sorbonnes non conformes
Bâtiment ST1 35 sorbonnes	5	0	5
	2	2	
	0	3	
Bâtiment ST2 8 sorbonnes	0	5	6
	1	1	
Bâtiment ST 1 sorbonne	1	0	0
Bâtiment Bellot 3 sorbonnes	0	1	1
Bâtiment Prony 3 sorbonnes	0	2	2
IUT Frissard 2 sorbonnes	0	0	0

Suite à ces résultats, des consignes de bonne utilisation des sorbonnes, et de restriction d'utilisation pour les sorbonnes non conformes (interdiction d'utilisation de CMR sous ces équipements) ont été données. D'autre part, constatant que le flux de certaines sorbonnes était perturbé par des bouches d'apport d'air placées à proximité, des systèmes de déflexion ont été mis en place et sont opérants.

La cellule hygiène et sécurité a pris conseil auprès de plusieurs entreprises pour évaluer les travaux de mise en conformité à entreprendre ; le service a également bénéficié du retour d'expérience des universités normandes en ce domaine. Il s'avère que dans les bâtiments disposant du plus grand nombre d'équipements (ST1 et ST2), il n'y a pas de corrélation entre l'apport d'air et l'extraction de l'air. Il faudra donc travailler de façon globale sur l'aéraulique générale des bâtiments et créer des interfaces entre l'apport d'air et l'extraction d'air.

Une consultation a été lancée le 6 novembre 2015 auprès de 4 entreprises ayant des références dans ce domaine pour une opération d'assistance à maîtrise d'ouvrage, visant à remettre en conformité le parc. Le candidat a été sélectionné fin décembre 2015.

En attendant les études et travaux (2016), il faut maintenir les mesures de restriction, pérenniser les systèmes de déflection et procéder à l'évaluation de l'exposition des agents aux risques chimiques. Des contrôles biométriologiques seront également effectués par le médecin de prévention.

Locaux de stockage des produits dangereux

Les bâtiments ST1 et ST2 (laboratoires URCOM et SEBIO) disposent de locaux de stockage de produits chimiques à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments ; certains de ces locaux servent également à l'entreposage des déchets chimiques ou biologiques, en attente de leur enlèvement.

Le stockage des produits et déchets, bien qu'ayant profité de nombreuses améliorations au cours de ces dernières années n'est pas toujours conforme et les conditions d'accès ne sont pas optimales. C'est pourquoi un projet de construction de locaux, si possible mutualisés, pour le stockage des déchets a été initié et pour lequel le MENESR a accordé en 2014 un crédit de 100 000 € au titre de crédits sécurité. Les principaux usagers (laboratoires URCOM et SEBIO) et les services concernés (Direction des ressources immobilières et Direction de la logistique) ont été associés à cette réflexion animée par la cellule hygiène et sécurité.

La démarche a été globale, intégrant également le besoin en local de stockage des déchets industriels banals (bacs roulant pour les ordures ménagères et les déchets recyclables).

Suite à plusieurs réunions de concertation en 2015, 4 propositions d'implantation ont été faites et la proposition n°4 a été retenue. Elle consiste en la construction d'un local de déchets dangereux dans la continuité de l'actuel local de ST1 et d'un ensemble de locaux à la place des ateliers préfabriqués comprenant pour ST2, un espace pour les produits neufs un local pour les déchets dangereux et biologiques. Sont adjoints à ces locaux de déchets spécifiques, un local de stockage pour les déchets assimilés aux ordures ménagères et recyclables et des locaux à l'usage de la Direction de la logistique (atelier, espace de stockage de matériels).

Le choix a été validé par les deux directeurs de laboratoire concernés. Elle conduit à la mise en place de deux locaux de stockage séparés pour des produits de même nature. L'implantation choisie, la DRI instruira en 2016 ce dossier selon la procédure MOP (Maîtrise d'ouvrage publique) avec une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage constituée d'une phase de diagnostic, de définition du projet, de consultation des entreprises et de mise en œuvre opérationnelle.

Sureté des sites

Les évènements terroristes survenus en 2015, l'intrusion répétée d'individus indésirables commettant des vols, dégradations et perturbant le fonctionnement de l'établissement a conduit différents services, dont la cellule hygiène et sécurité, et la direction à mener une réflexion globale sur la sécurisation des sites et des bâtiments.

Un ensemble de mesures techniques, organisationnelles et humaines ont été prises. Elles sont les suivantes :

- Le recours à un agent médiateur présent notamment en soirée sur le site Lebon
- La révision des horaires et modalités de fermeture des bâtiments ; la restriction et un accroissement du contrôle de l'accès au site Lebon pour les véhicules
- Compléter et fiabiliser l'ensemble des procédures sécurité
- Une réflexion et la formalisation de procédures de la chaîne de prises de décisions en cas d'incident (dont les délégations)
- Un renforcement de la coopération avec les services de la police nationale et municipale
- Interdiction du stockage de bagages dans les bâtiments

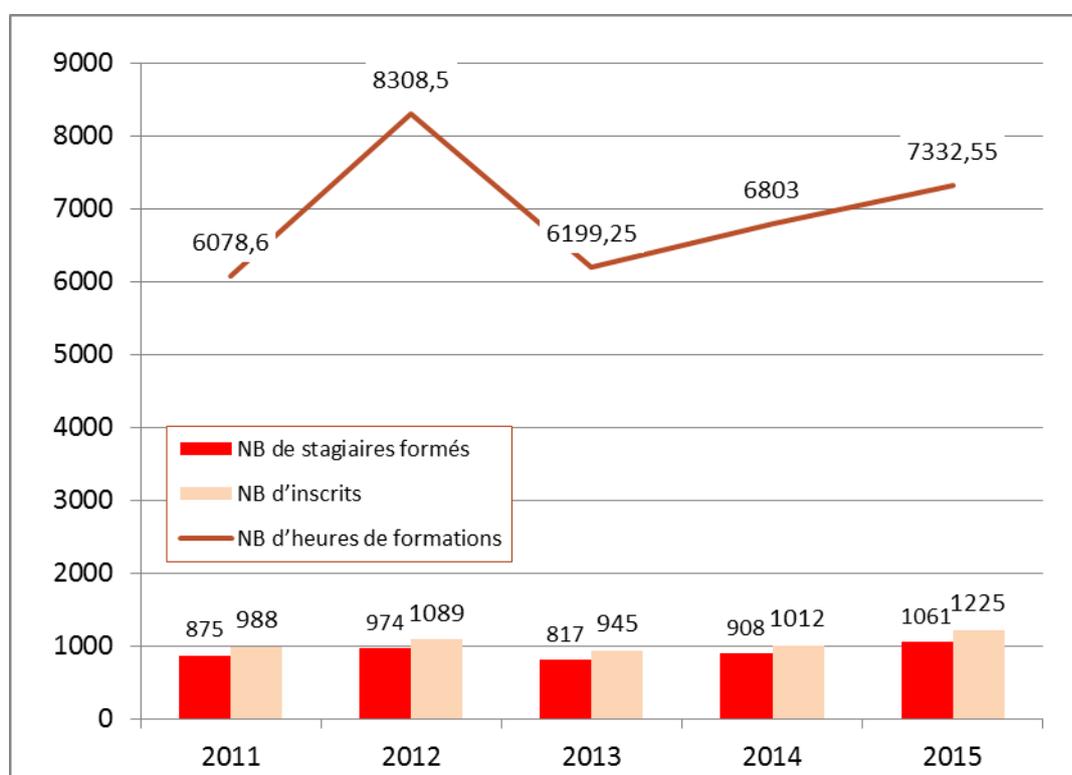
Chapitre 5 : La formation des personnels

A. Bilan de la formation

1) Bilan par année

Année	2011	2012	2013	2014	2015
NB d'heures de formations	6078,6	8308,5	6199,25	6803	7332,55
Nb d'heures/effectif	6,9			8,1	8,8
NB de stagiaires formés	875	974	817	908	1061
NB d'inscrits	988	1089	945	1012	1225
NB d'effectifs formés	396 personnels	478 personnels ULH	384 personnels	439 personnels	419 personnels

419 personnels ont été formés pour un total de plus de 7332 heures de formation.



2) Bilan par domaine

Domaines	Inscrits	Présents	Heures	Jours
Formation de formateurs	2	1	6	1
Achats publics	9	9	110,5	16
Administration et institutions	7	6	48,25	7
Applications de gestion	35	30	308	44
Bureautique	114	102	396	57
Communication	2	2	24	3
Développement durable	21	19	57	8
Développement personnel	7	5	64	9
Documentation	123	123	613	88
Environnement culturel	2	2	21,75	3
Environnement professionnel	86	74	611,5	87
Expression écrite ou orale	3	3	26,75	4
Formation juridiques	5	2	14,5	2
Formations scientifiques	2	2	60	9
Gestion des ressources humaines	7	6	55	8
Gestion du personnel	3	3	35,75	5
Gestion et comptabilité	296	242	816	117
Gestion et suivi des politiques publiques	1	1	7,25	1
Hygiène et sécurité	199	173	1311,8	187
Langues étrangères	89	73	684	98
Maintenance des équipements et installations	4	4	108	15
Management	1	1	12	2
Organisation du travail	1	1	14,5	2
Préparation aux autres diplômes	11	5	315	45
Préparation aux concours	111	98	793	113
Préparation aux diplômes nationaux	1	0	0	0
Séminaires pour informaticiens	1	1	12	2
Systèmes et réseaux	36	34	519	74
Technologies d'information et de communication	46	39	288	41
TOTAL	1225	1061	7332,55	1048

Les domaines de formation qui totalisent le volume le plus important en jours de formation sont les suivants :

- Hygiène et Sécurité : 187 jours, soit 17% des jours de formation.
- Préparation aux concours : 113 jours, soit 11% des jours de formation.
- Langues étrangères : 98 jours, soit 9,3% des jours de formation.

3) Bilan par statut et par sexe

Catégorie	Inscrits	Présents	Heures	Jours
AENES (cat. A)	90	69	498	71
AENES (cat. B)	134	119	678,75	97
AENES (cat. C)	157	135	720,75	103
ITRF (cat. A)	87	72	620,25	89
ITRF (cat. B)	56	50	787,25	112
ITRF (cat. C)	86	81	505,55	72
Pers. Bibliothèque	142	133	687,75	98
CAE	28	24	149,5	21
Contractuels (cat. A)	43	37	327,5	47
Contractuels (cat. B)	27	24	192,25	27
Contractuels (cat. C)	194	172	926,5	132
Enseignants	110	82	588,5	84
Vacataires	1	1	6	1
Autres	70	62	644	92
TOTAL	1225	1061	7332,55	1048

Les personnels contractuels de catégorie C sont les personnels qui bénéficient le plus des dispositifs de formation, ce qui peut s'expliquer en partie par la participation aux dispositifs de préparation aux concours.

Catégorie	H/F	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Jours de formation	Nombre moyen de jours de formation professionnelle continue
A	Homme	187	143	182	0,6
A	Femme	220	184	177	0,7
B	Homme	61	53	80	2,9
B	Femme	219	200	221	3,6
C	Homme	415	368	280	6,8
C	Femme	123	113	107	0,8
TOTAL		1225	1061	1048	1,2

4) Taux d'agents ayant suivi une formation par catégorie, sexe et tranche d'âge

Catégorie	Taux des agents ayant suivi une formation en 2015 *
A	30,1%
B	86,0%
C	83,1%
Sexe	
H	56,2%
F	37,2%
Tranche d'âge	
- 25	29,0%
26-30	38,8%
31-35	48,3%
36-40	48,7%
41-45	52,4%
46-50	57,0%
51-55	47,2%
56-60	42,2%
61-65	28,4%
+ 65	61,0%

* base : effectifs moyen 2015

B. Les dispositifs de la formation professionnelle

Dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle continue, deux personnels de l'université du Havre ont bénéficié d'un congé de formation professionnelle : l'un a débuté en 2014/15 et se poursuit sur l'année universitaire 2015/16 en vue de l'obtention d'un master sciences des environnements continentaux et côtiers, l'autre d'une durée d'un an a pour objectif l'obtention du master métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation et la préparation du concours de professeur des écoles.

LISTE DES SIGLES

ABIB	Assistant de Bibliothèque
ADAENES	Attaché d'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADT	Adjoint Technique
APAENES	Attaché Principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ARE	Allocations de Retour à l'Emploi
ASI	Assistant Ingénieur
ATER	Agent Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BAS	Bibliothécaire Adjoint Spécialisé
BIATSS	Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé
BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé
BIEP	Bourse Interministérielle de l'Emploi Public
CA	Conseil d'Administration
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CN	Classe Normale
CNU	Conseil National des Universités
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement
CRAP	Commission Restreinte d'Aides et de Prêts
CT	Comité Technique
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
DIF	Droit Individuel à la Formation
DU	Diplôme d'Université
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
GPEEC	Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
HC	Hors Classe
IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité

IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
IGAENR	Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
IGE	Ingénieur d'Etudes
IGR	Ingénieur de Recherche
INM	Indice Nouveau Majoré
ISEL	Institut Supérieur d'Etudes Logistiques
ITRF	Ingénieurs, Techniciens de Recherche et de Formation
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MAG	Magasinier
MCF	Maître de conférences
MS	Masse salariale
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
PA	Prime d'Administration
PAST	Personnels associés ou invités
PCA	Prime de Charges Administratives
PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral
PES	Prime d'Excellence Scientifique
PFI	Prime de Fonctions Informatiques
PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRP	Primes de Responsabilités Pédagogiques
PU	Professeur d'Université
RCE	Responsabilités et Compétences Elargies
SAENES	Secrétaire d'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
TECH	Technicien
UB	Unité Budgétaire
UFR	Unité de Formation et de Recherche